



GMF VIE

RAPPORT ANNUEL
2016



GMF VIE

Assemblée générale ordinaire annuelle du 19 juin 2017

Conseil d'administration	page 2
Rapport de gestion du conseil d'administration	page 3
Mandats et fonctions exercés en 2016 par chacun des mandataires sociaux	page 17
Rapport général du commissaire aux comptes	page 24
Projet de textes des résolutions	page 26
Bilan au 31 décembre 2016	page 28
Compte de résultat au 31 décembre 2016	page 31
Annexe aux comptes sociaux	page 33

Conseil d'administration

au 31 décembre 2016

M. Edouard VIEILLEFOND,
Président

ASSISTANCE PROTECTION JURIDIQUE
représentée par M. Laurent TOLLIÉ, Administrateur

ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE
représentée par M. Michel GIRAUDON, Administrateur

FIDÉLIA ASSISTANCE
représentée par M. Hubert IVANOFF, Administrateur

FIDÉLIA Services
représentée par Mme Christiane MAURECH, Administrateur

GMF ASSURANCES
représentée par Mme Hélène BEJUI-HUGUES, Administrateur

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES
représentée par Mme Marie-France ORTI, Administrateur

LA SAUVEGARDE
représentée par M. Patrice FORGET, Administrateur

TÉLÉASSURANCES
représentée par Mme Hélène MARTINI, Administrateur

DIRECTION GÉNÉRALE

M. Edouard VIEILLEFOND,
Directeur Général

Mme Sophie BEUVADEN,
Directeur Général Délégué

COMMISSAIRES AUX COMPTES

ERNST & YOUNG et Autres
représenté par M. Olivier DRION

SUPLÉANT

PICARLE ET ASSOCIÉS
représenté par M. Pierre PLANCHON

Rapport de gestion du conseil d'administration

Assemblée générale ordinaire annuelle du 19 juin 2017

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, conformément aux prescriptions légales et à nos statuts, pour vous rendre compte de l'activité de notre Société et vous soumettre les résultats de l'exercice social clos le 31/12/2016.

Les rapports du Commissaire aux comptes, le rapport de gestion ainsi que les comptes annuels et autres documents s'y rapportant ont été mis à votre disposition au siège social dans les conditions et délais prévus par la loi afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Les comptes qui vous sont présentés ont été établis en suivant les mêmes méthodes que lors de l'exercice précédent, à l'exception d'un changement de méthode sur la comptabilisation des impôts différés et des indemnités de fin de carrière présenté au paragraphe 2.1 de l'annexe aux comptes. Ils sont établis dans le respect des dispositions du plan comptable, et en observant les principes de prudence et de sincérité. Les chiffres du présent rapport sont exprimés en millions d'euros, sauf précisions.

INTRODUCTION

Les sociétaires au cœur de leur mutuelle

Depuis toujours, la relation avec les sociétaires est au cœur de la vie et des projets de la mutuelle.

En 2016, GMF a proposé à ses 3,55 millions de sociétaires les réponses à leurs nouveaux besoins en lançant plusieurs offres destinées à renforcer ou rénover le niveau de qualité des contrats : en IARD, pour garantir les nouveaux usages de consommation en auto et, en protection juridique avec la garantie de la vie numérique.

Avec sa campagne « Nous sommes pour ceux », la GMF a choisi de renforcer sa proximité avec les Agents du service public. Cette campagne, bien accueillie, permet au réseau de s'appuyer sur la singularité de la marque pour maintenir et renforcer le lien avec ses sociétaires.

Dans le domaine des partenariats, l'année a été marquée par le rapprochement avec les mutuelles UNÉO et MGP pour construire UNÉOPÔLE. Cette alliance stratégique garantira une protection sociale de qualité et pérenne à tous les personnels du secteur Sécurité-Défense, premier marché affinitaire de la GMF.

Une année de résistance dans un contexte de marché difficile

Près de 30 000 nouveaux sociétaires ont rejoint la marque dans un contexte de marché de plus en plus tendu. Malgré une concurrence toujours plus agressive, les portefeuilles de la GMF ont progressé de 1,1 % en assurances de dommages aux biens et responsabilité.

En santé et prévoyance, la bonne performance de GMF a été portée par la distribution de la nouvelle surcomplémentaire, qui rencontre un réel succès et représente 20 % des affaires nouvelles.

En assurance vie, GMF Vie propose à ses sociétaires - pour une partie de leur épargne - un investissement en unités de compte. La collecte s'est établie à 1 535,7 millions d'euros, en légère baisse par rapport à 2015. GMF Vie a servi un taux de 2,50 %, taux très supérieur à celui de la plupart des mutuelles et assureurs sur le marché français.

Des coûts de sinistres en hausse récurrente

L'assistance et l'indemnisation ont été fortement impactées par les inondations survenues en Île-de-France en juin 2016. Plus de 35 000 dossiers GMF ont été traités pour un montant de 88,5 millions d'euros. Le coût des accidents corporels graves et des réparations et pièces détachées en auto demeurent les principales causes de l'augmentation de la charge financière des sinistres.

Rapport de gestion du conseil d'administration

Assemblée générale ordinaire annuelle du 19 juin 2017

GMF au sein d'un groupe pérenne

Toutes les fonctions support de GMF, de MAAF et de MMA, sont désormais opérationnelles au niveau de Covéa. Depuis début 2016, les ressources humaines et la communication interne sont transversales. Cette Direction générale unique prépare et mène, avec les partenaires sociaux, les négociations autour d'un statut commun pour tous les collaborateurs du Groupe. Ce statut équitable et juste sera l'une des clés de la compétitivité dans les prochaines années.

Dans un environnement instable et compétitif, Covéa développe un modèle singulier et durable pour renforcer ses mutuelles et offrir, chaque jour, davantage de service aux sociétaires.

La solidité et la solvabilité du Groupe contribuent à favoriser l'innovation en matière de produits, de gestion des sinistres, de services au bénéfice des sociétaires, et à préparer sereinement l'avenir.

1 - FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2016

1 • 1 Le marché

Au 31 décembre 2016, le montant des cotisations collectées en assurance vie atteint 134,7 milliards d'euros, en diminution de 0,6 % par rapport à l'année précédente (135,5 milliards d'euros en 2015).

La collecte sur les supports UC a enregistré un léger recul (- 1,1 % par rapport à 2015). Celle des supports euros est restée stable.

Les prestations versées en 2016 ont augmenté de 5,2 % pour atteindre 117,9 milliards d'euros (112,0 milliards d'euros en 2015 et 106,8 milliards d'euros en 2014).

La collecte nette (chiffre d'affaires - prestations) s'établit à 16,8 milliards d'euros, (23,5 milliards d'euros en 2015) dont 14,1 milliards pour les supports en unités de compte (soit 84 % du total). Le rapport de la collecte nette à la collecte brute s'établit donc à 12,5 %.

L'encours des contrats d'assurance vie (provisions mathématiques + provisions pour participation aux bénéficiaires) s'élève à 1 632 milliards d'euros à fin décembre 2016 (en progression de 3 % sur un an).

1 • 2 L'activité de la société

• Chiffre d'affaires

Activité globale

L'activité de GMF Vie s'est traduite en 2016 par un chiffre d'affaires de 1 536 millions d'euros, soit une baisse de 6,9 % par rapport à 2015.

La collecte nette globale de la GMF Vie s'élève à 406 millions d'euros (contre 593 millions d'euros en 2015), ce qui représente un recul de 31,5 %. Le rapport entre la collecte nette et la collecte brute se situe à 26,4 % pour GMF Vie (12,5 % pour le marché).

Activité Épargne

Le chiffre d'affaires des contrats Épargne individuelle (euros et unités de comptes) s'élève à 1 365,8 millions d'euros soit une variation de - 12,9 % par rapport à l'année précédente.

Ce résultat est toujours marqué par la part largement prépondérante de la collecte en euros. Les contrats d'assurance vie en euros (Compte Libre Croissance, Altinéo et Temps 9 notamment) et les fonds en euros des contrats multisupports Certigo et Multéo représentent plus de 98 % du chiffre d'affaires total en épargne.

Les transferts effectués dans le cadre du dispositif « Fourgous » sont toujours en nombre très limité. La GMF Vie n'a pas changé de politique dans ce domaine. Elle entend toujours répondre à la demande de ses souscripteurs et s'assurer avec eux que cette opération s'inscrit dans une démarche patrimoniale cohérente.

Au total, sur l'année 2016, 261 contrats ont été transférés pour un montant de 13,1 millions d'euros. Depuis la mise en place de cette mesure, ce sont donc 2 702 contrats qui ont été visés pour un total de 93,5 millions d'euros.

Activité Prévoyance

En 2016, l'activité d'assurance décès individuelle a poursuivi sa croissance. Le chiffre d'affaires réalisé est de 74,7 millions d'euros, soit une progression de 5,19 % (71,0 millions d'euros en 2015).

L'exercice 2016 a également vu la confirmation de la montée en puissance du contrat d'assurance emprunteur Prêtilea qui a reçu un accueil très favorable de la part des sociétaires de la GMF.

Cette activité est une composante essentielle de la stratégie de GMF Vie. Elle permet, en effet, de diversifier son offre afin d'équiper d'autres cibles de sociétaires qu'avec les seuls contrats d'épargne. Par ailleurs, elle constitue une source d'activité et de résultat qui ne dépend pas de la tenue des marchés financiers.

• Relation Client et développement

En 2016, GMF Vie a maintenu ses politiques clients, basées sur une segmentation fine et alternant messages commerciaux, de conseil et d'information et jouant la complémentarité des canaux (mailing, e-mailing, sms, appels téléphoniques centralisés et en agence GMF Conseil).

L'utilisation des canaux numériques s'installe parmi nos clients. Ainsi, le nombre de rachats partiels effectués sur les espaces clients s'établit à 9,8 %. Pour les versements sur contrat épargne, la part est de 6 % des actes.

La relation par téléphone consolide également sa place de canal de distribution à part entière en commercialisant 22 % de contrats d'assurance emprunteur et en réalisant plus de 158 millions d'euros de chiffre d'affaires.

Enfin, le réseau, fort de ses conseillers financiers spécialisés et de ses conseillers généralistes, précieux pour la fidélisation, est indispensable pour l'acquisition de nouveaux clients avec 95 % des volumes en épargne et 93 % en prévoyance.

• Clients/contrats

Au 31 décembre 2016, GMF Vie compte 868 688 souscripteurs (augmentation de + 1,7 % par rapport à l'année 2015), qui détiennent 961 502 contrats (+ 1,6 %). Ce portefeuille se décompose en 545 472 contrats épargne et 416 030 contrats prévoyance.

• Développement de l'offre produits

Epargne

La gamme épargne aura connu une évolution majeure en 2015 : les taux de frais nominaux sur les contrats groupe ont été baissés à 2 %, les taux de participation aux bénéfices passés à 85 % et un nouveau fonds, Covéa Patrimoine, a été introduit comme nouveau support sur Multéo.

La collecte brute 2016 s'élève à 1 536,5 M€ dont 21,69 M€ en unités de compte.

Prévoyance

Le contrat Capital Famille 2 a été lancé pour répondre aux attentes de nos sociétaires pour des garanties financières plus conséquentes.

Leurs attentes ont, semble-t-il, été comblées : 1 445 contrats ont été souscrits pour un lancement commercial intervenu en septembre 2016.

Rapport de gestion du conseil d'administration

Assemblée générale ordinaire annuelle du 19 juin 2017

PrêtIléa poursuit son développement. Une innovation majeure a été introduite afin de simplifier la souscription au téléphone. La signature finale des documents se fait désormais au sein d'un espace sécurisé sur internet sans avoir à renvoyer de papier.

Enfin, la qualité de nos contrats reste reconnue : les Dossiers de l'Epargne ont attribué un Label d'Excellence au contrat Accolia.

• **Qualité du service et de la relation clients**

En janvier 2016, la GMF Vie a passé avec succès les audits de suivi annuels de sa « Certification Iso 9001 » et de sa « Certification de services VERISelect ». Pour mémoire, ces deux certifications ont été délivrées par Bureau Veritas.

La « certification ISO 9001 : 2008 »

Elle garantit l'amélioration continue des prestations assurées et confirme la volonté de la GMF Vie de chercher en permanence à satisfaire ses sociétaires.

La « certification de services VERISelect »

Il s'agit d'un label officiel décerné par un certificateur indépendant qui atteste du respect des engagements pris par la GMF Vie en matière de qualité de services. Ces engagements ont d'ailleurs été définis en collaboration avec des associations de consommateurs.

Ces mécanismes de certification sont au cœur du dispositif de management et de conduite des opérations de GMF Vie qui reste une des rares sociétés d'assurance à avoir obtenu ces deux certifications. Il s'agit là de démarches rigoureuses et structurantes qui assurent le suivi des décisions prises, la traçabilité des actions mises en œuvre et des résultats ainsi produits.

GMF Vie vérifie également l'efficacité de son système Qualité par la mesure régulière de la satisfaction de ses clients. Pour 2016, 97,2 % des souscripteurs d'un contrat d'assurance vie ou de prévoyance de la GMF Vie se disent satisfaits de la qualité du service rendu (Source : Baromètre Général de Satisfaction 2016 réalisé par l'institut d'études Héralis Marketing auprès de 1 501 souscripteurs de la GMF Vie du 19 mars au 11 avril 2016).

• **Activité financière**

Conjoncture boursière

Aux Etats-Unis, l'activité s'est modérée au cours de l'année 2016. Les données relatives à l'industrie ont été peu dynamiques, pénalisées par le secteur de l'énergie. Le marché du travail a toutefois maintenu une dynamique favorable. La Réserve Fédérale a adopté une stratégie de resserrement monétaire très graduelle avec une unique hausse de taux en décembre.

En zone Euro, la croissance économique est restée stable et modérée. L'activité industrielle a été peu dynamique, tandis que la consommation des ménages était bien orientée. Face au défi de la faiblesse de l'inflation, la BCE a prolongé son assouplissement monétaire jusqu'en 2017. Sur le plan politique, l'année 2016 a été mouvementée, avec une paralysie politique de 10 mois en Espagne et la démission de M. Renzi du gouvernement en Italie en décembre. Au Royaume-Uni, les britanniques se sont prononcés en juin pour une sortie de l'Union Européenne, ouvrant une période d'incertitude quant aux futures relations avec les partenaires européens.

Sur les marchés actions, en France le CAC 40 s'inscrit en hausse de 4,9 % en 2016. Aux Etats-Unis, le S&P enregistre une progression de 9,5 %, tandis qu'au Japon la hausse se limite à 0,4 %.

Sur le marché obligataire, le taux 10 ans français passe de 0,99 % à 0,69 %. Aux Etats-Unis, le taux 10 ans s'affiche en hausse et passe de 2,27 % à 2,44 %.

Concernant le marché des changes, l'Euro s'est déprécié sur l'année de 3,2 % face à la monnaie américaine et termine à 1,05 dollar pour un euro.

Enfin, du côté des matières premières, le prix du pétrole Brent enregistre un rebond de 52 % à 57 dollars le baril.

Activité immobilière

Investissement tertiaire - France

En dépit d'un niveau de prix toujours plus élevé et de la rareté des produits proposés à la vente, le marché de l'investissement en immobilier tertiaire banalisé (bureaux, commerces, industriel) s'est bien tenu en 2016. Avec 23,6 milliards d'euros investis, l'année 2016 s'achève tout de même sur un léger fléchissement des volumes de - 8 % par rapport à 2015.

Face à un contexte économique qui reste incertain, les investisseurs ont continué de privilégier les localisations les plus sécurisées. Paris et son Croissant Ouest ont ainsi concentré 68 % des échanges sur l'année 2016, un niveau record. Le Quartier Central des Affaires parisien reste une destination incontournable, sur lequel les actifs de prestige atteignent des volumes et des valeurs métriques record.

L'afflux de liquidités d'une part, et la rareté de l'offre d'autre part, ont renforcé encore un peu plus la concurrence entre les candidats acquéreurs, provoquant une nouvelle compression des taux de rendement : à 3,15 % fin 2016, les meilleurs actifs de bureaux à Paris ont atteint un niveau de rentabilité historiquement bas.

Transactions locatives - IdF

Le marché francilien a réalisé une bonne performance locative en 2016, avec une demande placée en bureaux de 2,4 millions de m² et une progression annuelle de 7 %. Cette performance place l'année 2016 au-delà de la moyenne décennale (2,3 millions de m² sur la période 2007-2016). Cette progression de l'activité est à mettre au crédit des grands utilisateurs, qui ont profité de conditions de marché attractives pour se repositionner sur des immeubles modernes dans les quartiers d'affaires traditionnels que sont le centre de Paris et la Défense.

Grâce à ces bons niveaux de demande, l'offre continue de reculer. Le taux de vacance en Ile-de-France s'établit ainsi à 6,5 % fin 2016 contre 7,3 % un an auparavant. La situation est même devenue très tendue dans Paris intramuros, où le taux de vacance pour le secteur de Paris Centre Ouest est tombé à 3,5 %.

Dans ce contexte, les loyers dans les quartiers centraux ont entamé une légère progression mais restent accompagnés d'avantages commerciaux importants, de l'ordre de 20 %, ce qui entame encore un peu plus la rentabilité - déjà faible - des actifs immobiliers.

Logement neuf

Les résultats de la construction à fin novembre 2016 montrent que l'accélération enregistrée sur le courant de l'année s'est poursuivie et confirmée en fin d'année. Sur un an, les permis de logements délivrés (+ 16 %) ainsi que les mises en chantier (+ 13 %) se sont bien redressés, portés principalement par le collectif, et dans une moindre mesure par l'individuel.

Cette hausse de l'activité dans la construction suit la dynamique de la demande, grâce notamment à l'investissement locatif et l'accession à la propriété.

Rapport de gestion du conseil d'administration

Assemblée générale ordinaire annuelle du 19 juin 2017

Logement ancien

Sur l'année écoulée, les volumes de vente dans l'ancien ont atteint leur plus haut niveau historique, avec 848 000 transactions enregistrées en France, soit une hausse de 5,6 % par rapport à 2015. Les conditions bancaires très favorables ont motivé les acquéreurs, qui ont ainsi vu leur pouvoir d'achat s'améliorer en 2016.

Dans ce contexte, les prix ont progressé sur l'année 2016, atteignant 8,340 € par m² à Paris à fin décembre et traduisant une hausse de 4,4 % en un an. Cette hausse s'est également diffusée au reste de l'Île-de-France mais dans une moindre mesure (+ 3,5 % sur un an).

L'encadrement des loyers à Paris, effectif depuis le 1^{er} août 2015, a largement contraint le rythme d'évolution des loyers dans l'agglomération parisienne. Alors que les loyers du secteur libre augmentaient de plus de 2 % en rythme annuel depuis 2005, la croissance est tombée 0,5 % en 2015.

Tout comme pour le secteur tertiaire, les prix augmentant plus vite que les loyers, la rentabilité des actifs résidentiels est elle aussi sous pression.

• Performances des contrats

La GMF confirme une fois de plus la performance de sa gestion avec un taux servi à **2,50 %** (frais de gestion déduits et avant prélèvements sociaux) pour tous les adhérents de contrats et supports en euros. Dans un environnement économique et financier toujours fragile, un tel taux constitue un juste équilibre entre la performance immédiate et la nécessaire prudence pour l'avenir.

Dans le même temps, la GMF Vie a continué de s'armer pour affronter l'avenir et garantir les intérêts de ses souscripteurs. Ainsi, au-delà de la rémunération attribuée directement aux contrats, 100 millions d'euros ont été dotés à la Provision pour Participation aux Bénéfices. Les produits financiers mis en réserve représentent désormais 5,38 % des encours gérés. Constituée les bonnes années, cette réserve a pour objectif d'amortir les effets d'une période défavorable et donc d'offrir une performance régulière sur la durée.

La baisse du taux servi n'est donc pas tant liée à la baisse des rendements d'actifs en 2016, qu'à la volonté de GMF Vie d'anticiper une situation durable de taux bas.

Ces résultats sont obtenus grâce à la politique de gestion saine et durable à laquelle la GMF Vie reste fidèle.

1 • 3 Le résultat

Le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2016, avant participation des salariés et impôts sur les sociétés, s'inscrit en bénéfice à 93,5 millions d'euros contre 111,2 millions d'euros au 31 décembre 2015, soit une baisse de 15,9 %

Après prise en compte de la participation des salariés et de l'impôt sur les sociétés, le résultat net est bénéficiaire de 80 millions d'euros.

2 - ACTIVITÉ DE L'EXERCICE

2 • 1 Chiffre d'affaires

La répartition du chiffre d'affaires par produit s'établit ainsi :

En milliers d'euros	2012	2013	2014	2015	2016	Var 16/15
Epargne individuelle €						
Compte libre croissance	580.6	572.4	648.8	612.2	490.0	- 20.0 %
Altinéo	369.3	408.1	524.4	554.0	422.0	- 23.8 %
Temps 9	93.9	89.8	101.8	104.0	77.6	- 25.4 %
Multéo	119.2	125.3	170.0	171.8	285.2	+ 65.9 %
Multéo capitalisation				50.0	20.0	NS
Certigo	10.9	12.6	14.9	14.7	10.9	- 25.7 %
PEP	17.1	15.6	16.4	12.6	10.4	- 17.8 %
Fréquence épargne	27.6	28.7	33.0	31.0	27.8	- 6.1 %
Compte énergie europe	1.5	0.7	1.1	0.7	0.3	- 10.3 %
Plein cap	0.2	0.5	0.6	0.2	0.1	- 69.1 %
Autres	0.3	0.2	0.2	0.1	0.1	- 10.7 %
Sous total	1220.6	1 253.9	1 551.3	1 551.3	1 344.4	- 13.3 %
Epargne individuelle UC						
Multéo	3.4	7.0	11.7	15.7	16.4	+ 5.6 %
Certigo	2.9	3.5	1.2	0.2	0.0	NS
Action 50	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	- 35.2 %
Multéo capitalisation					5.0	NS
Sous total	6.3	10.5	13.0	15.9	21.4	+ 36.0 %
TOTAL ÉPARGNE INDIVIDUELLE	1 226.9	1 264.4	1 524.2	1 567.2	1 365.8	- 12.8 %
Epargne retraite						
Epargne retraite individuelle €	1.4	1.6	1.6	1.7	1.5	- 14.1 %
Epargne retraite individuelle uc	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	+ 10.2 %
Epargne retraite collective	4.6	19.1	20.1	4.8	89.5	NS
TOTAL ÉPARGNE RETRAITE	6.2	20.9	21.9	6.8	91.3	NS
Prévoyance individuelle						
Accolia	10.9	12.6	14.1	15.7	17.4	+ 10.8 %
Capital relais	21.1	21.2	21.2	21.1	20.9	- 1.0 %
Capital famille	1.9	1.9	1.9	1.8	1.8	- 3.8 %
Capital famille 2					0.0	NS
Sérénitude	25.0	26.4	27.7	28.7	30.0	+ 4.1 %
Prêtiléa	0.3	1.2	2.1	3.5	4.5	+ 31.1 %
Autres	0.3	0.3	0.2	0.2	0.1	- 23.3 %
PRÉVOYANCE INDIVIDUELLE	59.5	63.7	67.2	71	74.7	+ 5.2 %
PRÉVOYANCE COLLECTIVE	5.8	5.2	4.9	4.7	4.7	+ 0.5 %
TOTAL	1 298.5	1 354.2	1 618.0	1 649.7	1 536.5	- 6.9 %

Rapport de gestion du conseil d'administration

Assemblée générale ordinaire annuelle du 19 juin 2017

2 • 2 Sorties de capitaux

Les sorties de capitaux s'inscrivent à 1 130,5 millions d'euros, en augmentation de 6,9 % par rapport à 2015 (1 057 millions d'euros)

Les prestations sinistres ont deux origines principales :

- Les capitaux décès sont en hausse de 5,1 % et s'élèvent à 486,2 millions d'euros (462,7 millions d'euros en 2015).
- Les rachats sont en augmentation de 8,4 % et s'élèvent à 641,7 millions d'euros (591,8 millions d'euros en 2015).

en % des PM ouverture	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
décès	2.28	2.46	2.43	2.56	2.46	2.57	2.56
rachats	3.61	4.22	4.34	3.68	3.38	3.28	3.38

2 • 3 Charges de production et d'exploitation

Les frais généraux, toutes charges comprises, s'élèvent à 111,1 millions d'euros contre 110,3 millions d'euros en 2015, soit une augmentation de 0,7 %.

Le ratio de frais généraux/chiffre d'affaires est de 7,23 % contre 6,69 % en 2015.

Le ratio charges d'exploitation épargne sur les provisions mathématiques moyennes épargne est de 0,43 % (0,46 % en 2015), et celui des charges d'exploitation prévoyance sur le chiffre d'affaires prévoyance est de 29,4 % (28,1 % en 2015). Ces niveaux de ratios constituent une performance notable parmi les acteurs du marché.

2 • 4 Produits financiers

Le montant des produits financiers réalisés en 2016 est de 710,4 millions d'euros à comparer à 930,7 millions d'euros en 2015 soit une baisse de 23,7 %.

Le rendement comptable des actifs financiers atteint 3,30 % contre 4,56 % en 2015.

2 • 5 Répartition des actifs financiers

En milliers d'euros	En valeur nette comptable		En valeur de réalisation			Plus-values latentes			
	Montant 2016	Poids	Montant 2015	Montant 2016	Poids	Montant 2015	Montant 2016	Poids	Montant 2015
Produits de taux*	18 618	85 %	18 642	20 749	83 %	20 286	2 131	67 %	2 184
Actions*	2 095	10 %	1 216	2 744	11 %	1 734	649	21 %	518
Immobilier*	802	4 %	792	1 180	5 %	1 134	378	12 %	341
Actifs en représentation des unités de comptes	236	1 %	224	236	1 %	224	0	0 %	0
Autres	203	1 %	133	203	1 %	133	0	0 %	0
Total	21 953	100 %	21 007	25 111	100 %	24 050	3 158	100 %	3 043

*y compris parts dans les fonds d'investissement

Les plus-values latentes en fin d'exercice atteignent 3 158 millions d'euros, à comparer à 3 043 millions d'euros au 31 décembre 2015.

2 • 6 Information sur la participation aux bénéfices (Article 85 de la Loi sur la Sécurité Financière)

La participation aux bénéfices, visée à l'article L.331-3 du Code des assurances, attribuée aux assurés au titre de l'exercice 2016, s'élève à 574 millions d'euros.

Comme chaque année, le Conseil d'administration a décidé de la répartition de la participation aux bénéfices sur la base des propositions faites par la commission *ad hoc* nommée en son sein. 474 millions d'euros ont été attribués aux contrats. 100 millions d'euros ont été portés à la provision pour participation des assurés qui atteint 1 049 millions d'euros au 31/12/2016.

2 • 7 Information sur les délais de paiement

Conformément à la loi de modernisation de l'économie du 4 Août 2008, les sociétés doivent publier à la clôture de l'exercice, l'encours fournisseur par date d'échéance.

Echéances des dettes (*) (en euros)	31/12/2015	31/12/2016
- Moins de 30 jours	30 741	8 803
- Entre 30 jours et 60 jours		8 513
- Plus de 60 jours		
Total	30 741	17 316

(*) hors factures non parvenues

3 - INFORMATIONS SUR LES STRUCTURES FINANCIÈRES

3 • 1 Actionnariat

Au 31 décembre 2016 le capital social de GMF Vie s'élève à 186 966 736 euros divisé en 11 685 421 actions de seize 16 euros chacune.

Le capital social est réparti de la façon suivante :

- COVEA COOPERATIONS : 7 011 864 actions soit 60,01 %
- GMF ASSURANCES : 4 673 539 actions soit 39,99 %
- Autres actionnaires : 18 actions

Nous vous rappelons qu'au 31 décembre 2016, il n'y a aucune participation salariale au capital de GMF Vie.

3 • 2 Filiales et Participations Nouvelles Supérieures à 5 %

- GMF Vie a acquis 34 % de la SCI MGF République pour un montant de 2 960 euros.

Rapport de gestion du conseil d'administration

Assemblée générale ordinaire annuelle du 19 juin 2017

3 • 3 Cessions de Participations Supérieures à 5 %

- GMF Vie a cédé le 18 janvier 2016 ses titres CEGEREAL et a dégagé une plus-value de 15.4 millions d'euros.
- GMF Vie a apporté ses titres Foncière de Paris à l'opération de fusion avec Eurosic. La plus-value dégagée s'est élevée à 80 millions d'euros.

4 - RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	2012	2013	2014	2015	2016
I. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital Social	179.676.528	186.966.736	186.966.736	186.966.736	186.966.736
b) Nombre des actions ordinaires existantes	11.229.783	11.685.421	11.685.421	11.685.421	11.685.421
c) Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
d) Nombre maximal d'actions futures à créer Par conversion d'obligations Par exercice de droits de souscriptions					
II. OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	1.298.440.805	1.354.293.514	1.618.020.572	1.650.068.728	1.535.697.675
b) Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	- 111.311.933	95.025.555	108.642.160	121.580.419	101.305.937
c) Impôts sur les bénéfices	3.815.115	14.272.706	24.811.375	38.212.018	12.637.842
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	832.721	1.046.922	1.046.847	830.777	901.489
e) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	60.988.612	68.770.923	72 017 196	72 110 133	79.979.663
f) Résultat distribué	36.496.795				
III. RÉSULTATS PAR ACTION EN EUROS					
a) Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	- 10,33	6,82	7,08	7,06	7,51
b) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	5,43	5,89	6,16	6,17	6,84
Dividende attribué à chaque action	3,25				
IV. PERSONNEL					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	322	333	341	352	351
Montant de la masse salariale de l'exercice	11.925.618	12.152.443	13.125.302	13.357.677	13.692.221
b) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	8.137.616	9.001.039	9.010.873	9.633.259	9.420.357

5 - PERSPECTIVES 2017

1) Perspectives pour le marché de l'assurance vie

La Commission européenne a mis à jour ses prévisions de croissance le 13 février. Elle anticipe une croissance de 1,6 % en 2017 et de 1,8 % en 2018 dans la zone euro. Ces prévisions ont été légèrement revues à la hausse par rapport à celles réalisées à l'automne dernier (+ 0,1 point chaque année). La Commission précise que pour la première fois depuis 2008 tous les états membres devraient enregistrer une croissance positive. Toutefois, les incertitudes qui entourent ces prévisions sont particulièrement grandes en raison notamment de la tenue d'élections cruciales en Europe (Pays-Bas, France, Allemagne voire Italie) et des prochaines négociations avec le Royaume-Uni.

Des deux côtés de l'Atlantique, les derniers chiffres relatifs à l'inflation signalent une accélération des prix en janvier. Cette dernière, qui intervient après une hausse déjà importante en décembre, s'explique essentiellement par la hausse des prix de l'énergie. En zone euro, les progressions du mois de janvier en Belgique (+ 3,1 %), en Espagne (+ 2,9 %) et en Allemagne (+ 1,9 %) interrogent la Banque Centrale Européenne sur un moindre soutien de la politique monétaire que celui annoncé. Aux États-Unis, l'inflation s'est établie à 2,5 % en janvier (après + 2,1 % en décembre) et au Royaume-Uni, elle a grimpé à 1,8 %, son taux le plus élevé depuis plus de deux ans.

Les perspectives de croissance pour la France restent toujours modérées. Le panel a laissé inchangé ses prévisions de croissance du produit intérieur brut à 1,3 % en 2017 et à 1,4 % en 2018, après 1,1 % en 2016.

En revanche, les analystes ont tenu compte de l'accélération des prix du mois de janvier à un plus haut niveau depuis novembre 2012 (+ 1,3 % après + 0,6 % en décembre) pour revoir légèrement leurs perspectives d'inflation à la hausse en 2017 (+ 1,3 % contre + 1,2 % précédemment).

Avec des perspectives d'inflations en hausse et des créations d'emplois à un plus haut depuis 4 mois (227 000 créations nettes d'emplois en janvier), la Réserve fédérale américaine (Fed) pourrait normaliser plus rapidement qu'escompté sa politique monétaire. Les taux longs américains devraient donc poursuivre leur mouvement à la hausse.

En zone euro, les taux longs pourraient être sous pression dans les prochains mois en fonction du calendrier électoral. Les investisseurs semblent se montrer de plus en plus méfiants face à la montée des mouvements populistes en Europe et à l'approche d'échéances électorales.

2) Perspectives pour la GMF Vie en 2017

En 2017, dans le contexte général décrit ci-dessus, comme toujours, GMF Vie s'appuiera sur :

- sa vocation et sa philosophie : assurer la protection familiale et financière des souscripteurs, en privilégiant la prudence et leur sécurité ;
- ses savoir-faire : l'optimisation de la gestion de la relation clients par tous les canaux et toutes les technologies accessibles.

Elle entend continuer à servir les intérêts de ses souscripteurs au mieux grâce à un juste équilibre entre la rémunération des contrats et la préservation de ses grands équilibres fondamentaux. Elle sera particulièrement attentive à l'évolution des taux d'intérêts pour orienter au mieux ses souscripteurs. À ce titre plusieurs axes stratégiques, inscrits dans le Plan Budgétaire Stratégique et Financier de Covéa, guideront son action :

- Ajustement des efforts de maîtrise de la collecte nette en € : il s'agit, comme en 2016, de conserver une dynamique commerciale sans excès, pour tenir compte du niveau des taux d'intérêt.
- Valorisation de l'offre unités de comptes : elle constitue une alternative réelle pour les épargnants qui seraient prêts à diversifier leur épargne, en l'orientant vers des supports comportant une perspective de gains supérieurs en contrepartie d'une prise de risques plus importante. Cette démarche doit se faire dans un total respect du Devoir de Conseil.

Rapport de gestion du conseil d'administration

Assemblée générale ordinaire annuelle du 19 juin 2017

- En poursuivant les investissements sur les évolutions produit Multi-supports, l'adaptation du système informatique de gestion des produits Multi-supports et en arrêtant la commercialisation du produit mono support Altinéo.
- Poursuite d'un développement volontariste en prévoyance : la commercialisation d'Accolia par les Centres de Relation Téléphonique de la GMF va être déployée ; une offre commerciale 3 mois gratuit sur l'assurance emprunteur (Prêtiléa) est prévue en 2017.

Avec ses objectifs 2017, la GMF Vie affiche sa volonté d'être toujours parmi les compétiteurs référents du marché : 21 600 nouveaux clients épargne et 61 435 recrutements en assurance décès. L'objectif de chiffre d'affaires a été fixé à 1 550 millions d'euros.

6 - PROPOSITIONS D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Au titre de l'exercice 2016, le résultat net s'élève à 79 979 663,65 euros contre 72 110 132,72 euros en 2015.

Nous vous proposons d'affecter le résultat net bénéficiaire de la façon suivante :

• Bénéfice de l'exercice :	79 979 663,65
• Report à nouveau :	<u>337 727 792,80</u>
• Total distribuable :	417 707 456,45

Qui sera réparti comme suit :

• Affectation à la réserve pour fonds de garantie :	284 729,00
• Report à nouveau :	417 422 727,45

Si cette proposition est acceptée, aucun dividende ne sera distribué au titre de 2016.

Conformément à la loi, nous vous rappelons la distribution des dividendes au cours des trois derniers exercices clos.

Exercice	Montant total	Dividende par action	Abattement pour les personnes physiques	Revenu global par action
2013	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT
2014	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT
2015	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT

7 - EVÉNEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Aucun évènement post-clôture n'est à signaler.

8 - LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX EN 2016

La liste des mandats ou fonctions exercées dans toute société durant l'exercice écoulé par chacun des mandataires sociaux est jointe à l'annexe.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés au cours de l'année 2016 dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux.

9 - COMMUNICATION DES CHARGES SOMPTUAIRES (article 223 quater et 39-4 du CGI)

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous indiquons que la Société n'a supporté aucune dépense ou charge non déductible visée à l'article 39-4 dudit Code.

10 - ACTIVITÉS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT (art L 232-1 Code de Commerce)

La société n'a aucune activité en matière de recherche et de développement.

11 - COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aucun des mandats d'administrateur n'est arrivé à son terme.

12 - SITUATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En raison de la décision de démissionner à compter de ce jour de la société ERNST & YOUNG et Autres de ses fonctions de commissaire aux comptes titulaire, et de la société PICARLE ET ASSOCIES de ses fonctions de commissaire aux comptes suppléant, et suite à l'appel d'offres lancé le 10 mars 2017 pour leur remplacement, nous vous demandons de bien vouloir en prendre acte et de nommer :

- La société MAZARS S.A., dont le siège est situé 61 rue Henri Regnault 92400 COURBEVOIE, représentée par Nicolas DUSSON, en remplacement de la société ERNST & YOUNG et Autres en qualité de commissaire aux comptes titulaire, et
- Monsieur Emmanuel CHARNAVEL, en remplacement de la société PICARLE ET ASSOCIES en qualité de commissaire aux comptes suppléant,

pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2023 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

13 - CONVENTIONS VISÉES AUX ARTICLES L 225-38 ET À L'ARTICLE L 225-39 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons d'approuver le rapport spécial du Commissaire aux comptes relatif aux conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce.

Une liste des conventions visées à l'article L 225-39 du Code de commerce a été établie et communiquée aux membres du Conseil d'administration et au Commissaire aux comptes.

Le Conseil d'administration remercie tous les salariés et les félicite pour la qualité du travail et les efforts fournis pour obtenir ces résultats.

Le Conseil d'Administration

Mandats et fonctions exercés en 2016

Madame Hélène BEJUI-HUGUES

Principaux mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2016

Mandats et fonctions exercés en nom propre

Sociétés concernées

Association pour l'Etude de la Réparation du Dommage Corporel	Délégué général
DAS Assurances Mutuelles (SAM)	Administrateur
MMA IARD Assurances Mutuelles (SAM)	Administrateur
MMA VIE Assurances Mutuelles (SAM)	Aministrateur

Mandats et fonctions exercés en qualité de représentant permanent

Société représentée : ASSISTANCE PROTECTION JURIDIQUE

Société concernée

MMA VIE (SA)	Administrateur
--------------	----------------

Société représentée : Covéa Coopérations

Société concernée

DAS (SA)	Administrateur
----------	----------------

Société représentée : DAS Assurances Mutuelles

Sociétés concernées

COVÉA (SGAM)	Administrateur et Membre du Comité des rémunérations
Covéa Coopérations (SA)	Administrateur

Société représentée : GMF ASSURANCES

Société concernée

GMF Vie (SA)	Administrateur
--------------	----------------

Société représentée : LA SAUVEGARDE

Société concernée

MMA IARD (SA)	Administrateur
---------------	----------------

Madame Sophie BEUVADEN

Principaux mandats et fonctions en cours 31 décembre 2016

Mandats et fonctions exercés en nom propre

Sociétés concernées

Titulaire en FRANCE

ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE (SAM)	Directeur Général Délégué
Covéa Coopérations (SA)	Directeur Général Délégué
Covéa Finance (SAS)	Présidente du Comité de Surveillance
Covéa Immobilier (SAS)	Président du Comité de Surveillance
FIDÉLIA ASSISTANCE (SA)	Directeur Général Délégué
FONCIÈRE DE PARIS SIIC (SA)	Président du Conseil de Surveillance
GMF ASSURANCES (SA)	Directeur Général Délégué
GMF VIE (SA)	Directeur Général Délégué
LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES (SAM)	Directeur Général Délégué
LA SAUVEGARDE (SA)	Directeur Général Délégué
MAAF ASSURANCES (SAM)	Directeur Général Délégué
MAAF ASSURANCES SA	Directeur Général Délégué
MMA IARD Assurances Mutuelles (SAM)	Directeur Général Délégué
MMA IARD (SA)	Directeur Général Délégué
MMA VIE Assurances Mutuelles (SAM)	Directeur Général Délégué
MMA VIE (SA)	Directeur Général Délégué

Titulaire à l'étranger

CSE ICO	Administrateur
CSE INSURANCE SERVICES	Administrateur
CSE SAFEGUARD	Administrateur
GMF FINANCIAL	Administrateur

Mandats et fonctions exercés en 2016

Monsieur Patrice FORGET

Principaux mandats et fonctions en cours 31 décembre 2016

Mandats et fonctions exercés en nom propre

Société concernée

Titulaire en FRANCE

ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE (SAM)

Directeur Général et Secrétaire
du Bureau du Conseil d'administration

CCR (SA)

Administrateur et Président du Comité des comptes

GMF ASSURANCES (SA)

Secrétaire du Bureau du Conseil d'administration

Titulaire à l'étranger

AME Life Lux (SA)

Administrateur

BIPIEMME ASSICURAZIONI S.p.A.

Vice-président du Conseil d'administration
et Membre du Comité de contrôle et des risques

BIPIEMME VITA S.p.A.

Vice-président du Conseil d'administration
et Membre du Comité de contrôle et des risques

CSE ICO

Président du Conseil d'administration, Membre du Comité
d'audit et des Risques, Président du Comité exécutif,
Président du Comité des rémunérations et nominations,
Membre du Comité Gestion actifs/passifs

CSE INSURANCE SERVICES

Président du Conseil d'administration, Membre du Comité
d'audit et des Risques, Président du Comité exécutif,
Président du Comité des rémunérations et nominations,
Membre du Comité Gestion actifs/passifs

CSE SAFEGUARD

Président du Conseil d'administration, Membre du Comité
d'audit et des Risques, Président du Comité exécutif,
Président du Comité des rémunérations et nominations,
Membre du Comité Gestion actifs/passifs

Covéa Insurance PLC

Administrateur

Covéa Insurance Services Ltd

Administrateur

Covéa Life Ltd

Administrateur

Covéa Lux (SA)

Administrateur

GMF FINANCIAL

Président du Conseil d'administration, Membre du Comité
d'audit et des Risques, Président du Comité exécutif,
Président du Comité des rémunérations et nominations,
Membre du Comité Gestion actifs/passifs

La Capitale Assurances Générales inc.

Administrateur

La Capitale Participations inc.

Administrateur

La Capitale Sécurité Financière

Administrateur

MMA HOLDING UK PLC

Administrateur

SWINTON GROUP Ltd

Administrateur

SWINTON HOLDINGS Ltd

Administrateur

3602214 Canada Inc.

Vice-Président du Conseil d'administration

Mandats et fonctions exercés en qualité de représentant permanent

Société représentée : COVÉA COOPÉRATIONS

Sociétés concernées

CASER (SA) - Espagne	Administrateur
GMF ASSURANCES (SA)	Administrateur

Société représentée : LA SAUVEGARDE

Société concernée

GMF Vie (SA)	Administrateur
--------------	----------------

Monsieur Michel GIRAUDON

Principaux mandats et fonctions en cours 31 décembre 2016

Mandats et fonctions exercés en nom propre

Société concernée

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES (SAM)	Administrateur
---	----------------

Mandats et fonctions exercés en qualité de représentant permanent

Société représentée : ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE

Société concernée

GMF VIE (SA)	Administrateur
--------------	----------------

Société représentée : TÉLÉASSURANCES

Société concernée

LA SAUVEGARDE (SA)	Administrateur
--------------------	----------------

Mandats et fonctions exercés en 2016

Monsieur Hubert IVANOFF

Principaux mandats et fonctions en cours 31 décembre 2016

Mandats et fonctions exercés en nom propre

Sociétés concernées

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES (SAM)	Administrateur et Vice-président
GMF ASSURANCES (SA)	Vice-président
UGM DÉFENSE SÉCURITÉ (UGM)	Administrateur

Mandats et fonctions exercés en qualité de représentant permanent

Société représentée : FIDÉLIA ASSISTANCE

Société concernée

GMF VIE (SA)	Administrateur
--------------	----------------

Société représentée : LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES

Sociétés concernées

COVÉA (SGAM)	Administrateur et Membre du Comité d'audit et des risques
Covéa Coopérations (SA)	Administrateur
LA SAUVEGARDE (SA)	Administrateur

Société représentée : PRONY HABITATIONS

Société concernée

GMF ASSURANCES (SA)	Administrateur
---------------------	----------------

Société représentée : TÉLÉASSURANCES

Sociétés concernées

ASSISTANCE PROTECTION JURIDIQUE (SA)	Administrateur
FIDÉLIA ASSISTANCE (SA)	Administrateur

Madame Hélène MARTINI

Principaux mandats et fonctions en cours 31 décembre 2016

Mandats et fonctions exercés en nom propre

Sociétés concernées

ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE (SAM)	Administrateur
LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES (SAM)	Administrateur
UGM DÉFENSE SÉCURITÉ (UGM)	Administrateur

Mandats et fonctions exercés en qualité de représentant permanent

Société représentée : COVÉA FINANCE

Société concernée

GMF ASSURANCES (SA)	Administrateur
---------------------	----------------

Société représentée : TÉLÉASSURANCES

Société concernée

GMF VIE (SA)	Administrateur
--------------	----------------

Madame Christiane MAURECH

Principaux mandats et fonctions en cours 31 décembre 2016

Mandats et fonctions exercés en nom propre

Société concernée

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES (SAM)	Administrateur
---	----------------

Mandats et fonctions exercés en qualité de représentant permanent

Société représentée : FIDÉLIA ASSISTANCE

Société concernée

LA SAUVEGARDE (SA)	Administrateur
--------------------	----------------

Société représentée : FIDÉLIA Services

Société concernée

GMF VIE (SA)	Administrateur
--------------	----------------

Société représentée : GMF ASSURANCES

Société concernée

ASSISTANCE PROTECTION JURIDIQUE (SA)	Administrateur
--------------------------------------	----------------

Société représentée : GMF VIE

Sociétés concernées

Covéa Coopérations (SA)	Administrateur
COVÉA (SGAM)	Administrateur

Société représentée : LA SAUVEGARDE

Société concernée

GMF ASSURANCES (SA)	Administrateur
---------------------	----------------

Mandats et fonctions exercés en 2016

Madame Marie-France ORTI

Principaux mandats et fonctions en cours 31 décembre 2016

Mandats et fonctions exercés en nom propre

Société concernée

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES (SAM)

Administrateur et Vice-présidente

Mandats et fonctions exercés en qualité de représentant permanent

Société représentée : FIDÉLIA ASSISTANCE

Sociétés concernées

ASSISTANCE PROTECTION JURIDIQUE (SA)

Administrateur

GMF ASSURANCES (SA)

Administrateur

Société représentée : GMF ASSURANCES

Sociétés concernées

Covéa Coopérations (SA)

Administrateur

LA SAUVEGARDE (SA)

Administrateur

Société représentée : LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES

Société concernée

GMF VIE (SA)

Administrateur

Société représentée : TÉLÉASSURANCES

Société concernée

COVÉA (SGAM)

Administrateur et Membre du Comité d'audit et des risques

Monsieur Laurent TOLLIE

Principaux mandats et fonctions en cours 31 décembre 2016

Mandats et fonctions exercés en nom propre

Sociétés concernées

GMF ASSURANCES (SA)	Directeur Général
LA SAUVEGARDE (SA)	Président-Directeur Général
TÉLÉASSURANCES (SA)	Président du Conseil d'Administration
UGM DÉFENSE SÉCURITÉ (UGM)	Administrateur

Mandats et fonctions exercés en qualité de représentant permanent

Société représentée : ASSISTANCE PROTECTION JURIDIQUE

Société concernée

GMF Vie (SA)	Administrateur
--------------	----------------

Société représentée : GMF ASSURANCES

Sociétés concernées

Covéa Finance (SAS)	Membre du Comité de Surveillance
Covéa Immobilier (SAS)	Membre du Comité de Surveillance

Société représentée : LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES

Société concernée

GMF ASSURANCES (SA)	Administrateur
---------------------	----------------

Société représentée : LA SAUVEGARDE

Sociétés concernées

ASSISTANCE PROTECTION JURIDIQUE (SA)	Administrateur
FIDÉLIA ASSISTANCE (SA)	Administrateur
FIDÉLIA Services (SA)	Administrateur

Monsieur Edouard VIEILLEFOND

Principaux mandats et fonctions en cours 31 décembre 2016

Mandats et fonctions exercés en nom propre

Sociétés concernées

Covéa MAB (SAS)	Président
GMF VIE (SA)	Président du Conseil d'administration et Directeur Général
MAAF VIE (SA)	Président du Conseil d'administration
MMA Vie Assurances Mutuelles (SAM)	Directeur Général

Mandats et fonctions exercés en qualité de représentant permanent

Société représentée : MAAF VIE

Sociétés concernées

Covéa Finance (SAS)	Membre et Vice-président du Comité de Surveillance
Covéa Immobilier (SAS)	Membre du Comité de Surveillance

Rapport général des commissaires aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société GMF Vie, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 des annexes relative au changement de méthode sur la comptabilisation des impôts différés et des indemnités de fin de carrière.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans le paragraphe 2.6 de l'annexe, les postes techniques propres à l'assurance traduisant les engagements envers les assurés résultent d'estimations ou de calculs actuariels, notamment en ce qui concerne les provisions techniques. Les modalités de ces estimations sont relatées dans les notes de l'annexe.

Nous avons examiné le caractère raisonnable des hypothèses retenues dans les modèles de calculs utilisés, au regard notamment de l'expérience de votre société, de son environnement réglementaire et économique, ainsi que de la cohérence d'ensemble des hypothèses.

- Le paragraphe 2.3 de l'annexe décrit les principes et les modalités de mise à jour des évaluations des placements immobiliers, des titres de participation et autres placements ainsi que la méthode de détermination des provisions pour dépréciation à caractère durable et pour risque de contrepartie constatées durant l'exercice.

Nous avons procédé à l'application des méthodes d'évaluation de ces actifs décrites dans les notes de l'annexe. Nous avons examiné l'application de ces modalités et la cohérence des hypothèses retenues par votre société pour déterminer les éventuelles dépréciations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris-La Défense, le 10 mai 2017

Le Commissaire aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres

Olivier Drion

Projet de texte des résolutions

Assemblée générale ordinaire annuelle du 19 juin 2017

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte, dans le contexte d'harmonisation des pratiques comptables au sein du groupe Covéa, du changement des méthodes comptables de la société, qui a généré un impact négatif de 31 689 772,27 € sur ses fonds propres au 1^{er} janvier 2016. La société a constaté une provision pour engagements de retraite portant sur les exercices antérieurs à hauteur de 3 023 862,85 €. La société a opté pour la comptabilisation des impôts différés au bilan, ce qui s'est traduit par la constatation d'impôts différés passifs nets pour 28 665 909,42 €. Ce montant de 31 689 772,27 € a été imputé sur le compte « report à nouveau ». Après imputation de ce montant le compte « report à nouveau » s'élève à 337 727 792,80 €.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion du Conseil d'Administration statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et sur l'activité de la société au cours dudit exercice ;

- et du rapport général du Commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission au cours de cet exercice ;

approuve les comptes annuels dudit exercice tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux Administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce, et à l'article

R. 322-7 du Code des Assurances, déclare approuver les termes dudit rapport.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016 se traduit par un bénéfice de 79 979 663,65 euros, décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter le résultat de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice :	79 979 663,65
- Report à nouveau :	337 727 792,80
- Total distribuable :	<u>417 707 456,45</u>

Qui sera réparti comme suit :

- Affectation à la réserve pour fonds de garantie :	284 729,00
- Report à nouveau :	417 422 727,45

L'Assemblée Générale prend acte que les dividendes suivants ont été distribués au cours des trois derniers exercices :

Exercice	Dividende pour une action
2013	-
2014	-
2015	-

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission, à l'issue de l'Assemblée Générale, de la société ERNST & YOUNG et Autres de ses fonctions de Commissaire aux comptes titulaire et de la société PICARLE ET ASSOCIES de ses fonctions de Commissaire aux comptes suppléant.

SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer, suite à l'appel d'offres lancé le 10 mars 2017 :

- La société MAZARS S.A., dont le siège est situé 61 rue Henri Regnault 92400 COURBEVOIE, représentée par Nicolas DUSSON en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, et

- Monsieur Emmanuel CHARNAVEL, en qualité de Commissaire aux comptes Suppléant,

pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

SEPTIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs nécessaires au porteur d'une copie ou d'un extrait des différents documents soumis à la présente Assemblée, ainsi que d'un Procès-verbal de celle-ci pour l'accomplissement des formalités prescrites par la loi.

Bilan 2016 (en milliers d'euros)

Actif	31/12/2016	31/12/2015
1. CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE		
2. ACTIFS INCORPORELS	341	533
3. PLACEMENTS	21 697 773	20 709 562
3 a Terrains et constructions	801 538	792 422
3 b Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	576 727	516 732
3 c Autres placements	20 316 330	19 398 037
3 d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	3 178	2 370
4. PLACEMENTS REPRESENTANT LES PROVISIONS TECHNIQUES AFFERENTES AUX CONTRATS EN UNITES DE COMPTE	235 945	224 148
5. PARTS DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES	1 548	791
5 b Provisions d'assurance vie	180	109
5 c Provisions pour sinistres à payer (vie)	416	228
5 e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)		
5 h Autres provisions techniques (vie)	952	454
5 j Provisions techniques des contrats en unités de compte		
6. CREANCES	50 176	28 814
6 a Créances nées d'opérations d'assurance directe:	1 891	1 331
- 6 aa Primes restant à émettre		
- 6 ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	1 891	1 331
6 b Créances nées d'opérations de réassurance	957	801
6 c Autres créances :	47 329	26 681
6 ca Personnel	63	47
6 cb Etats, organismes sociaux, collectivités publiques	352	616
6 cc Débiteurs divers	46 915	26 018
6 d Capital appelé non versé		
7. AUTRES ACTIFS	115 942	119 509
7 a Actifs corporels d'exploitation	5 937	6 009
7 b Comptes courants et caisse	110 005	113 500
7 c Actions propres		
8. COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF	400 322	421 640
8 a Intérêts et loyers acquis non échus	256 081	276 971
8 b Frais d'acquisition reportés		
8 c Autres comptes de régularisation	144 242	144 670
TOTAL DE L'ACTIF	22 502 047	21 504 998

Passif	31/12/2016	31/12/2015
1. CAPITAUX PROPRES	1 245 724	1 188 566
1 a Capital social	186 967	186 967
1 b Primes liées au capital social	305 023	305 023
1 c Réserve de réévaluation		
1 d Autres réserves	336 027	326 833
1 e Report à nouveau	337 728	297 633
1 f Résultat de l'exercice	79 980	72 110
2. PASSIFS SUBORDONNES		
3. PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES	20 695 138	19 849 540
3 b Provisions d'assurance vie	19 489 379	18 757 100
3 c Provisions pour sinistres à payer (vie)	151 393	139 668
3 e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)	1 048 997	948 962
3 g Provisions pour égalisation	577	578
3 h Autres provisions techniques (vie)	4 792	3 231
4. PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS EN UNITES DE COMPTE	235 931	224 142
5. PROVISIONS (autres que techniques)	36 248	2 137
6. DETTES POUR DEPOTS EN ESPECES RECUS DES CESSIONNAIRES	1 548	791
7. AUTRES DETTES	89 756	75 140
7 a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	17 799	19 754
7 b Dettes nées d'opérations de réassurance	154	156
7 c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)		
7 d Dettes envers des établissements de crédit (1)	32 080	11
7 e Autres dettes	39 723	55 220
- 7 ea Titres de créances négociables émis par l'entreprise		
- 7 eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	6 882	7 508
- 7 ec Personnel	4 873	4 765
- 7 ed Etats, organismes sociaux, collectivités publiques	11 585	13 659
- 7 ee Créanciers ou créditeurs divers	16 383	29 289
8. COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF	197 702	164 682
TOTAL DU PASSIF	22 502 047	21 504 998

(1) Dont solde créditeur de banque :

32 080

11

Engagements reçus et donnés (en milliers d'euros)

TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES	31/12/2016	31/12/2015
1. ENGAGEMENTS RECUS	91 186	6 727
2. ENGAGEMENTS DONNES		5 417
2 a Avals, cautions et garanties de crédit donnés		
2 b Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
2 c Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
2 d Droits de tirage donnés à un fonds de garantie		
2 e Autres engagements donnés		5 417
3. ENGAGEMENTS RECIPROQUES	33 178	
3 a Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et récessionnaires en réassurance		
3 b Valeurs reçues d'entreprises ayant donné des opérations en substitution		
3 c Autres engagements réciproques	33 178	
4. AUTRES VALEURS DETENUES POUR COMPTE DE TIERS		
5. ENCOURS D'INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME		
5 a Ventilation de l'encours d'IFT par catégorie de stratégie :		
- stratégies d'investissement ou de désinvestissement		
- stratégies de rendement		
- autres opérations		
5 b Ventilation de l'encours d'IFT par catégorie de marché :		
- opérations sur un marché de gré à gré		
- opérations sur des marchés réglementés ou assimilés		
5 c Ventilation de l'encours d'IFT par nature de risque de marché d'instrument, notamment :		
- risque de taux d'intérêt		
- risque de change		
- risque actions		
5 d Ventilation de l'encours d'IFT par nature de d'instrument :		
- contrats d'échange		
- contrats de garantie de taux d'intérêt		
- contrats à terme		
- options		
5 e Ventilation de l'encours d'IFT par durée résiduelle des stratégies selon les tranches :		
- de 0 à 1 an		
- de 1 à 5 ans		
- plus de 5 ans		

Compte de résultat 2016 (en milliers d'euros)

	EXERCICE 2016			EXERCICE 2015
	OPERATIONS BRUTES	CESSIONS ET RETROCESSIONS	OPERATIONS NETTES	OPERATIONS NETTES
1. PRIMES	1 536 736	1 039	1 535 698	1 650 069
2. PRODUITS DES PLACEMENTS	876 229		876 229	1 118 773
2 a Revenus des placements	643 074		643 074	661 577
2 b Autres produits des placements	24 700		24 700	22 790
2 c Profits provenant de la réalisation de placements	208 455		208 455	434 406
3. AJUSTEMENTS ACAV (PLUS-VALUES)	16 629		16 629	33 611
4. AUTRES PRODUITS TECHNIQUES	5 156		5 156	5 106
5. CHARGES DE SINISTRES	-1 223 902	-542	-1 223 360	-1 159 461
5 a Prestations et frais payés	-1 215 017	-354	-1 214 663	-1 146 869
5 b Charges des provisions pour sinistres à payer	-8 885	-188	-8 698	-12 593
6. CHARGES DES PROVISIONS D'ASSURANCE VIE ET AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES	-280 965	-568	-280 397	-464 376
6 a Provisions d'assurance vie	-119 447	-71	-119 376	-416 641
6 b Provisions sur contrats en unités de compte	-159 959		-159 959	-47 048
6 c Autres provisions techniques	-1 560	-498	-1 062	-687
7. PARTICIPATIONS AUX RESULTATS	-573 672		-573 672	-773 171
8. FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION	-69 832		-69 832	-68 781
8 a Frais d'acquisition	-55 731		-55 731	-56 876
8 b Frais d'administration	-14 101		-14 101	-11 904
8 c Commissions reçues des réassureurs				
9. CHARGES DES PLACEMENTS	-165 785		-165 785	-188 040
9 a Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	-26 426		-26 426	-22 322
9 b Autres charges des placements	-77 074		-77 074	-76 547
9 c Pertes provenant de la réalisation de placements	-62 285		-62 285	-89 170
10. AJUSTEMENTS ACAV (MOINS-VALUES)	-12 937		-12 937	-21 763
11. AUTRES CHARGES TECHNIQUES	-19 813		-19 813	-20 506
12. PRODUITS DES PLACEMENTS TRANSFERES AU COMPTE NON TECHNIQUE	-30 401		-30 401	-36 229
RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE	57 441	-72	57 513	75 233

	EXERCICE 2016	EXERCICE 2015
2. RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE	57 513	75 233
4. PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES DU COMPTE TECHNIQUE VIE	30 401	36 229
7. AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES	4 930	3 987
8. AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES	-273	-4 594
9. RESULTAT EXCEPTIONNEL	948	302
9 a Produits exceptionnels	1 001	462
9 b Charges exceptionnelles	-52	-160
10. PARTICIPATION DES SALARIES	-902	-834
11. IMPOTS SUR LES BENEFICES	-12 638	-38 212
12. RESULTAT DE L'EXERCICE	79 980	72 110

Annexe aux comptes sociaux

1. PRINCIPES GÉNÉRAUX	35
2. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	35
2.1. CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES	35
2.2. CHANGEMENT DE PRÉSENTATION	36
2.3. RÈGLES DE COMPTABILISATION ET D'ÉVALUATION DES PLACEMENTS	36
2.3.1. <i>Evaluation des valeurs immobilières à la date d'entrée dans le patrimoine et règles d'évaluation des valeurs de réalisation en fin d'exercice.</i>	36
2.3.2. <i>Placements dans les entreprises liées ou avec un lien de participation</i>	37
2.3.3. <i>Autres placements</i>	37
2.3.3.1. Valeurs amortissables	37
2.3.3.2. Autres placements (hors valeurs amortissables)	38
2.3.3.3. Les prêts	39
2.3.4. <i>Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de comptes.</i>	40
2.4. RÈGLES D'ÉVALUATION DES CRÉANCES.....	40
2.5. RÈGLES DE COMPTABILISATION DE LA RÉSERVE DE CAPITALISATION	40
2.6. RÈGLES DE COMPTABILISATION ET D'ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES	40
2.6.1. <i>Provisions d'assurance vie</i>	41
2.6.1.1. Provisions mathématiques.....	41
2.6.1.2. Provision globale de gestion	41
2.6.1.3. Provisions mathématiques des rentes viagères.....	41
2.6.1.4. Provision globale pour garantie décès plancher	41
2.6.2. <i>Provisions pour sinistres à payer</i>	41
2.6.3. <i>Provision pour participation aux bénéficiaires</i>	42
2.6.4. <i>Provision pour égalisation</i>	42
2.6.5. <i>Autres provisions techniques</i>	42
2.6.6. <i>Provision pour aléas financiers</i>	42
2.6.7. <i>Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques</i>	42
2.6.8. <i>Provisions mathématiques des contrats en unités de compte</i>	43
2.7. RÈGLES DE COMPTABILISATION DES PROVISIONS AUTRES QUE TECHNIQUES	43
2.7.1. <i>Provision pour indemnité de fin de carrière</i>	43
2.7.2. <i>Provision pour impôt différé net</i>	43
2.8. RÈGLES DE COMPTABILISATION DES OPÉRATIONS DE RÉASSURANCE	44
2.9. OPÉRATIONS RÉALISÉES EN DEVISES	44
3. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	44
4. INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS INSCRITES AU BILAN	45
4.1 ACTIFS D'EXPLOITATION	45
4.1.1 <i>Actifs incorporels</i>	45
4.1.2 <i>Actifs corporels</i>	45
4.2 PLACEMENTS	46
4.2.1 <i>Terrains et constructions et titres dans les entreprises liées et avec lesquelles existe un lien de participation</i>	46
4.2.1.1 Valeurs brutes	46
4.2.1.2 Mouvements des amortissements et des dépréciations.....	46
4.2.2 <i>Obligations, actions et autres placements</i>	47
4.2.3 <i>Etat récapitulatif des placements</i>	48
4.3 CRÉANCES ET DETTES PAR POSTE ET SOUS-POSTE	50

4.3.1	<i>Créances et dettes en valeurs brutes</i>	50
4.3.2	<i>Créances en valeurs nettes</i>	50
4.4	COMPTES DE RÉGULARISATION	51
4.5	INFORMATIONS SUR LES ENTREPRISES LIÉES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION	51
4.6	CAPITAUX PROPRES	51
4.6.1	<i>Capital social et droits</i>	51
4.6.2	<i>Tableau de variation des capitaux propres</i>	52
4.7	PROVISIONS RÉGLEMENTÉES ET AUTRES	52
4.8	PROVISIONS TECHNIQUES	53
4.9	ACTIFS EN DEVICES	53
5.	INFORMATIONS RELATIVES AU TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS	54
6.	INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS INSCRITES AU COMPTE DE RÉSULTAT	54
6.1	VENTILATION DES PRODUITS ET DES CHARGES DE PLACEMENTS	54
6.2	VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES DES OPÉRATIONS TECHNIQUES PAR CATÉGORIES	56
6.3	VARIATION DES PROVISIONS D'ASSURANCE VIE BRUTES DE RÉASSURANCE	57
6.4	ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DE LA PARTICIPATION AUX RÉSULTATS DES ASSURÉS AUX RÉSULTATS TECHNIQUES ET FINANCIERS	57
6.5	VENTILATION DES PRIMES BRUTES	57
6.6	VENTILATION DES CHARGES DE PERSONNEL	58
6.7	CHARGES PAR NATURE ET DESTINATION	58
6.8	IMPÔT EXIGIBLE ET DIFFÉRÉ	59
6.8.1	<i>Impôt</i>	59
6.8.2	<i>Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi</i> :	60
6.8.3	<i>Bases d'impôt différé</i>	61
6.9	CHARGES ET PRODUITS NON TECHNIQUES	62
6.10	PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS	62
7.	AUTRES INFORMATIONS	63
7.1.	EFFECTIF MOYEN PAR CATÉGORIES PROFESSIONNELLES	63
7.2.	TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	64
7.3.	COMPTES COMBINÉS	65
7.4.	PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES LIÉES DÉTENUES DANS DES ENTREPRISES D'ASSURANCE	65

GMF Vie est une société d'assurance relevant du Code des Assurances. Elle est agréée pour réaliser des opérations d'assurance relevant des branches 20 (vie - décès), 22 (assurances liées à des fonds d'investissement) et 24 (capitalisation).

1. Principes généraux

Les comptes annuels de la société GMF Vie sont établis et présentés conformément aux dispositions suivantes :

- le Code des assurances, modifié par le décret n° 2015-513 du 7 mai 2015 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2015-378 du 2 avril 2015 transposant la directive 2009 /138/CE du Parlement européen et du Conseil sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (solvabilité II) ;
- règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance et opérations de nature spécifique, modifié par le règlement ANC n° 2016-12 du 12 décembre 2016 ;
- règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement 2015-06 du 23 novembre 2015 concernant les actifs et les annexes, à défaut de dispositions spécifiques prévues au règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015.

Conformément aux dispositions reprises dans le règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015 au Titre III – Comptabilisation des opérations d'assurance légalement cantonnées, les opérations relatives au Perp font l'objet d'une comptabilité auxiliaire d'affectation, qui se caractérise par la présentation d'un bilan et d'un compte de résultat spécifique au Perp.

2. Règles et méthodes comptables

2.1. Changements de méthodes comptables

Dans le contexte d'harmonisation des pratiques comptables applicables au sein du groupe Covéa et de recherche d'une meilleure information, l'entité GMF Vie a procédé aux changements de méthodes comptables suivants :

- application de la méthode préférentielle en ce qui concerne la constatation au bilan des engagements de retraite ;
- option pour la comptabilisation des impôts différés au bilan.

Conformément aux dispositions de l'article 122-2 du règlement ANC n° 2014-03, ces nouvelles méthodes comptables ont été appliquées rétrospectivement, avec constatation des impacts à l'ouverture par capitaux propres.

Ces changements de méthodes comptables génèrent un impact négatif de 31 690 K€ sur les fonds propres au 1^{er} janvier 2016, en contrepartie de la constatation :

- d'une provision pour engagements de retraite pour 3 024 K€ ;
- d'impôts différés passifs nets pour 28 666 K€.

A méthode comparable le résultat 2015 aurait été de 65 539 K€ compte tenu :

- d'une reprise de 717 K€ à la provision pour engagement de retraite ;
- d'une variation des impôts différés passif nets de 7 288 K€.

2.2. Changement de présentation

En 2016, les soldes des comptes bancaires ne font plus l'objet de compensation au bilan.

A méthode comparable le poste 7b du bilan en 2015 aurait été de 294 432 K€ et le poste 7d aurait été de 180 942 K€.

2.3. Règles de comptabilisation et d'évaluation des placements

2.3.1. Evaluation des valeurs immobilières à la date d'entrée dans le patrimoine et règles d'évaluation des valeurs de réalisation en fin d'exercice.

Les terrains, immeubles et les parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotées sont inscrits à leur valeur d'acquisition augmentée des travaux de construction et d'aménagement (à l'exclusion des travaux d'entretien proprement dits).

Les frais d'acquisition sont constatés en charge de l'exercice.

Les charges financières liées au financement des immeubles ne sont pas incorporées au prix de revient des immeubles.

Conformément à la réglementation sur les actifs (règlements CRC n° 2002-10 et CRC n° 2004-06 abrogés et repris dans le règlement ANC n° 2014-03, lui-même modifié par le règlement ANC n° 2015-06), les immeubles ont été répartis par composants.

Chaque élément ainsi défini est comptabilisé séparément à l'actif et fait l'objet d'un plan d'amortissement linéaire propre.

Quatre composants sont identifiés. Leur répartition en poids et durée d'amortissement est déterminée à partir des données techniques de la Direction Immobilière. Elle se présente comme suit :

COMPOSANTS		POIDS DES COMPOSANTS		AMORTISSEMENTS			
		Hausmanien	Récent	durée Hausmanien	durée récent	Taux Hausmanien	taux récent
P1	Structure	50,00%	50,00%	120 ans	80 ans	0,83%	1,25%
P2	Clos et couvert	15,00%	10,00%	35 ans	30 ans	2,86%	3,33%
P3	Installations techniques	20,00%	20,00%	25 ans	25 ans	4,00%	4,00%
P4	Second œuvre	15,00%	20,00%	15 ans	15 ans	6,66%	6,66%
P4	Réfection Appartements			10 ans	10 ans	10,00%	10,00%

Conformément aux dispositions comptables applicables, la méthode des composants a été mise en œuvre au 1^{er} janvier 2005 de manière prospective. Les valeurs nettes comptables au 1^{er} janvier 2005 ont été ainsi affectées aux composants identifiés, sans recalculer les amortissements antérieurs. Les dotations aux amortissements, sur les immeubles acquis avant l'exercice 2005, sont donc calculées par rapport à la durée résiduelle des composants appréciée à cette date.

Conformément à l'Art. R 343-11 du Code des assurances, les valeurs de réalisation des immeubles sont déterminées sur la base d'expertises quinquennales effectuées par des experts acceptés par l'Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution. Entre deux expertises, elles font l'objet d'une actualisation annuelle, certifiée par un expert accepté par l'ACPR.

Les parts de sociétés civiles immobilières ou foncières non cotées sont évaluées sur la base de leur actif net réévalué, compte tenu de la valorisation de leur patrimoine immobilier expertisé chaque année.

2.3.2. Placements dans les entreprises liées ou avec un lien de participation

Les placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les frais engagés pour leur acquisition (droit de mutation, honoraires, commissions, frais d'acte) sont comptabilisés en charges.

A l'inventaire, les titres de participations non cotés sont évalués à leur valeur d'utilité pour l'entreprise, estimée par une évaluation économique et financière (prise en compte des capitaux propres, plus-values latentes et perspectives économiques de la participation ou expertise externe). Une provision est constituée, si cette évaluation est inférieure au coût historique.

Pour les titres cotés, leur valeur de réalisation correspond au dernier cours connu au jour de l'inventaire. Une provision est constituée en présence d'une dépréciation durable.

2.3.3. Autres placements

2.3.3.1. Valeurs amortissables

Les valeurs amortissables visées aux articles R.343-9 ou R.343-10 du Code des assurances sont inscrites à leur prix d'achat hors intérêt couru. Si leur valeur de remboursement est différente de leur valeur d'achat, la différence est rapportée sur la durée de vie résiduelle des titres, conformément aux dispositions de l'article 122-1 du règlement ANC n° 2015-11.

Leur valeur de réalisation en fin d'exercice est déterminée selon les règles définies par l'article R.343-11 du Code des assurances et correspond :

- pour les titres cotés, au dernier cours connu au jour de l'inventaire ;
- pour les titres non cotés, à leur valeur vénale, qui correspond au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

Le seul constat d'une moins-value latente par rapport à la valeur de réalisation n'est pas nécessairement la preuve d'une dépréciation.

Le risque de dépréciation est analysé comme suit.

- Pour les valeurs amortissables qui relèvent de l'article R.343-9 du Code des assurances, une provision pour dépréciation est constituée ligne à ligne, s'il existe un risque de crédit avéré, conformément aux dispositions des articles 123-1 à 123-3 du règlement ANC n° 2015-11.

Constituent notamment des indications objectives de risque de crédit avéré :

- > le risque ou la survenance d'un défaut de paiement des intérêts ou du principal ;
- > une probabilité de procédure collective ou de restructuration financière de l'émetteur ;
- > la disparition d'un marché actif ;

> associés à d'autres événements, les constats d'une dégradation significative de la notation de l'émetteur (passage en « spéculatif » ou notation équivalente) ou d'une moins-value latente significative dans un contexte de baisse de taux.

- Pour les valeurs amortissables qui relèvent de l'article R.343-10 du Code des assurances, et conformément aux dispositions de l'article 123-7 du règlement ANC n° 2015-11, les modalités de provisionnement ligne à ligne suivantes sont retenues :

> si l'entreprise a la capacité et l'intention de détenir le placement jusqu'à sa maturité, seul le risque de crédit avéré est provisionné ;

> si l'entreprise n'a pas la capacité ou l'intention de détenir le titre jusqu'à sa maturité, la provision est calculée en analysant l'ensemble des risques identifiés sur l'horizon de détention prévu, et ce selon les mêmes modalités que les autres placements relevant de l'article R.343-10 du Code des assurances.

Au 31 décembre 2016, aucun titre n'a donné lieu à provision pour dépréciation.

2.3.3.2. Autres placements (hors valeurs amortissables)

Les autres placements (hors valeurs amortissables) visés à l'article R.343-10 du Code des assurances sont inscrits à leur prix d'achat hors intérêt couru.

Leur valeur de réalisation en fin d'exercice est déterminée selon les règles définies par l'article R.343-11 du Code des assurances et correspond :

- pour les titres cotés, au dernier cours connu au jour de l'inventaire ;
- pour les titres non cotés, à leur valeur vénale, qui correspond au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise ;
- pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement, au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.

Il est constitué une provision pour dépréciation, si la valeur de réalisation fait apparaître une moins-value latente à caractère durable.

Le caractère durable de la moins-value latente est présumé dans les cas suivants :

- il existait d'ores et déjà une provision pour dépréciation sur cette ligne de placement à l'arrêté précédent ;
- s'agissant d'un placement non immobilier, le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur la période de six mois consécutifs précédant l'arrêté des comptes ;
- il existe des indices objectifs permettant de juger que, dans un avenir prévisible, l'entreprise ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur historique du placement (notamment : baisse significative des indicateurs du marché ou du secteur d'activité, évolution défavorable des indicateurs d'analyse fondamentaux du placement, difficultés de cession du placement, existence d'un risque de crédit avéré).

Le critère de moins-value significative sur une longue période peut être généralement défini, pour les actions françaises, en fonction de la volatilité constatée, soit 20 % de la valeur comptable, sur six mois consécutifs, lorsque les marchés sont peu volatils, ce critère étant porté à 30 % lorsque les marchés sont volatils. La volatilité des marchés observée au cours de l'exercice nous conduit à retenir un taux de 20 % à la clôture 2016. Il vaut également, sauf exceptions, pour les actions européennes. Ce critère est adapté, pour les autres titres, aux caractéristiques des placements concernés, notamment pour ce qui concerne les OPCVM et les valeurs non européennes.

Au-delà de cette présomption de dépréciation, les titres présentant une moins-value latente de 50 % à la clôture ont fait l'objet d'un examen particulier. En présence d'une dépréciation intrinsèque au titre et non liée à la baisse générale des marchés financiers ou du secteur économique, une provision est constituée sur la base de la valeur d'inventaire.

La valeur d'inventaire des placements est déterminée en prenant en compte l'intention et la capacité de l'entreprise à détenir les placements pendant une durée de détention déterminée. Les titres font l'objet d'une provision :

- sur la base de la valeur de marché à la clôture de l'exercice, lorsque l'entreprise n'a pas la capacité ou l'intention de détenir durablement ce placement ;
- sur la base d'une valeur recouvrable à l'horizon de détention envisagé.

L'entreprise n'a pas utilisé d'estimation de valeurs recouvrables pour déterminer la valeur d'inventaire des placements. En conséquence, les titres présumés dépréciés font l'objet le cas échéant d'une provision pour dépréciation sur la base de la valeur de marché à la clôture de l'exercice.

Au 31 décembre 2016, les provisions pour dépréciation constituées s'élèvent à 1 K€.

Font partie de ces autres placements (hors valeurs amortissables) :

- les obligations convertibles en actions dont le taux actuariel à l'achat est négatif, pour lesquelles l'entreprise a retenu l'option, prévue à l'article R.343-9 du Code des assurances et à l'article 121-9 du règlement ANC n° 2015-11, d'une comptabilisation selon les modalités de l'article R.343-10 du Code des assurances ;
- les titres perpétuels « *callable* », qui sont classés par l'entreprise comme relevant de l'article R.343-10 du Code des assurances.

2.3.3.3. Les prêts

Les prêts sont évalués d'après les actes qui en font foi ou, s'ils sont acquis sur un marché secondaire, à leur prix d'acquisition.

Conformément à l'Art. R 343-11 du Code des assurances, la valeur de réalisation en fin d'exercice des prêts correspond à leur valeur vénale soit au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

GMF VIE a racheté en date du 3 juin 2016 auprès de la banque Natixis des engagements de prêts consentis au groupe Foncière Triangle d'Or pour un montant de 120 M€. Ce montant est entièrement garanti par des hypothèques.

Pour la part appelée au 31/12/2016 de 89 M€, ces garanties hypothécaires sont constitutives d'engagements reçus. La part de tirages restant à réaliser pour un montant de 31 M€ est portée en engagements réciproques.

2.3.4. Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de comptes.

Conformément à l'Art. R 343-13 du Code des assurances, les placements des contrats en unités de compte font l'objet d'une estimation séparée et sont inscrits au bilan pour leur valeur au jour de l'inventaire conformément aux contrats auxquels ils se rapportent.

La variation de valeur d'un exercice à l'autre des placements affectés à des contrats en unités de compte est constatée en compte de résultat.

2.4. Règles d'évaluation des créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constituée en cas de risque de défaillance de la contrepartie.

2.5. Règles de comptabilisation de la réserve de capitalisation

La réserve de capitalisation, définie à l'article R 343-3 du Code des assurances, a pour finalité la neutralisation des plus ou moins-values dégagées sur les supports obligataires afin de ramener leur rendement au taux actuariel auquel ils ont été achetés.

Elle est présentée dans les capitaux propres, sur le poste des autres réserves.

Selon les dispositions de l'article R 343-14 du Code des assurances, elle est constituée par dotation au compte de résultat, lors des ventes ou conversions des valeurs mobilières amortissables relevant de l'article R 343-9 du Code des assurances (à l'exception des obligations à taux variable), générant des plus-values. Lorsque les moins-values sont réalisées, cette réserve est reprise par résultat dans les limites des montants précédemment constitués.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, les montants portés ou repris en réserve de capitalisation sont retraités pour le calcul du résultat fiscal. Pour rétablir la neutralité sur le résultat comptable, un effet théorique d'impôt est comptabilisé dans le compte de résultat non technique en contrepartie de la réserve de capitalisation, conformément à l'article A 343-3-1 du Code des assurances.

2.6. Règles de comptabilisation et d'évaluation des provisions techniques

Les provisions techniques des entreprises d'assurance doivent être suffisantes pour le règlement intégral de leurs engagements vis-à-vis des assurés, des souscripteurs et bénéficiaires de contrats et des entreprises réassurées.

Ces provisions sont déterminées en brut de réassurance, la part des réassureurs figurant à l'actif.

2.6.1. Provisions d'assurance vie

Les provisions d'assurance vie sont définies à l'article R 343-3 du Code des assurances.

2.6.1.1. Provisions mathématiques

L'entité GMF VIE n'a pas de contrat d'assurance vie à primes périodiques donnant lieu à paiement de commissions d'acquisition précomptées. En conséquence, les provisions mathématiques vie ne sont pas zillmétrisées.

Les provisions mathématiques représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et ceux pris par les assurés.

Pour un contrat d'épargne, les provisions mathématiques sont égales à la valeur acquise de l'épargne qui tient compte des versements et des retraits effectués par le souscripteur. Elles intègrent en conséquence les intérêts techniques et la participation aux bénéfices.

2.6.1.2. Provision globale de gestion

La provision globale de gestion, mentionnée à l'article R 343-3.4° du Code des assurances, est dotée lorsque l'ensemble des charges de gestion futures des contrats ne sont pas couvertes par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur produits financiers prévus par ceux-ci.

Elle est calculée par ensemble homogène de contrats, conformément aux dispositions de l'article 142-6 du règlement ANC n° 2015-11.

2.6.1.3. Provisions mathématiques des rentes viagères

Les provisions mathématiques des rentes viagères sont calculées à partir des tables de mortalité TGH05 et TGF05 jusqu'au 21/12/2012 puis à compter de cette date, avec la table TGF-05.

2.6.1.4. Provision globale pour garantie décès plancher

Cette provision est constituée sur les contrats bénéficiant d'une garantie plancher, lorsque cette garantie fait l'objet d'une tarification *a priori* (prime forfaitaire). Elle correspond à l'évaluation du risque porté par GMF Vie de verser un capital excédant la provision mathématique en cas de décès.

La provision retenue correspond au maximum des résultats obtenus selon deux méthodes d'évaluation : méthode déterministe et méthode des options de vente dite des «*puts*».

2.6.2. Provisions pour sinistres à payer

Les provisions pour sinistres à payer sont définies à l'article R 343-7 du Code des assurances.

Elles correspondent aux capitaux échus, aux rachats et aux sinistres survenus non encore réglés au 31 décembre de l'exercice.

2.6.3. Provision pour participation aux bénéfices

La provision pour participation aux bénéfices est définie à l'article R 343-3 du Code des assurances.

Les entreprises d'assurance vie doivent faire participer les assurés aux bénéfices techniques et financiers qu'elles réalisent, dans les conditions prévues, d'une part, par les conditions contractuelles et, d'autre part, par la réglementation. Celle-ci fixe un montant minimal de participation aux bénéfices à attribuer par l'entreprise au titre de chaque exercice. Ce montant minimal est égal au solde créditeur du compte de participation aux résultats déterminé conformément à l'article A132-11 du Code des assurances, diminué du montant des intérêts crédités aux provisions mathématiques.

Les sommes portées à la provision pour participation aux bénéfices sont affectées aux provisions mathématiques ou versées aux assurés au plus tard dans les huit ans, conformément aux dispositions de l'article A 132-16 du Code des assurances.

2.6.4. Provision pour égalisation

Conformément à l'article R 343-3.8° du Code des assurances, la provision pour égalisation couvre le risque d'une fluctuation de la sinistralité afférente aux opérations d'assurance de groupe contre le risque décès.

2.6.5. Autres provisions techniques

Provision pour risque de taux

Cette provision est destinée à couvrir l'insuffisance de provision mathématique résultant d'engagements de taux supérieurs au maximum réglementaire.

Provision pour risques croissants

La provision pour risques croissants, prévue à l'article R 343-7.5° du Code des assurances, est constituée contre les risques de maladie et d'invalidité, lorsque les risques croissent avec le temps et ne sont pas couverts par l'évolution des primes.

2.6.6. Provision pour aléas financiers

Si lors de l'inventaire le taux de rendement réel des actifs, diminué d'un cinquième, est inférieur au quotient du montant des intérêts techniques et du minimum contractuellement garanti de participation aux bénéfices par le montant moyen des provisions mathématiques constituées, une comparaison doit alors être faite entre les provisions mathématiques recalculées conformément aux dispositions de l'article 142-8 du règlement ANC n° 2005-11 et les provisions à l'inventaire. Si ces dernières ne sont pas suffisantes, une provision pour aléas financiers est constituée. Elle est inscrite au bilan dans les provisions techniques.

A la clôture de l'exercice, il n'y a pas lieu de constituer de provision pour aléas financiers.

2.6.7. Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques

Conformément à l'article R.343-5 du Code des assurances, une provision pour risque d'exigibilité est constituée lorsque les placements mentionnés à l'article R.343-10 du Code des assurances, à l'exception des valeurs amortissables que l'entreprise d'assurance a la capacité et l'intention de détenir jusqu'à leur maturité, se trouvent en situation de moins-value latente nette globale.

La moins-value latente prise en compte dans le calcul de la provision pour risque d'exigibilité est déterminée à partir d'un cours moyen sur le mois précédant l'inventaire.

Lorsque l'entreprise, avant dotation à la PRE, satisfait à la représentation de ses engagements réglementés et à la couverture de l'exigence minimale de marge de solvabilité, la dotation annuelle à la provision pour risque d'exigibilité est égale au tiers du montant de la moins-value latente nette globale.

L'article R.343-6 du Code des assurances autorise sur option l'étalement de cette dotation sur la durée des passifs sans pouvoir excéder une période maximale de 8 ans.

A la clôture de l'exercice, il n'y a pas lieu de constituer de provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques.

2.6.8. Provisions mathématiques des contrats en unités de compte

Elles sont évaluées sur la base des actifs servant de support à ces contrats. Ainsi, les provisions mathématiques des contrats en unités de compte sont égales au nombre d'unités de compte détenues par les assurés multiplié par leur valeur liquidative d'inventaire. L'engagement de l'entité d'assurance est limité au nombre de parts en compte à la fin de l'exercice.

Les gains ou pertes de réévaluation des contrats en unités de compte sont portés au compte de résultat afin de neutraliser l'impact de la variation des provisions mathématiques.

2.7. Règles de comptabilisation des provisions autres que techniques

2.7.1. Provision pour indemnité de fin de carrière

L'entité GMF Vie applique la méthode préférentielle et comptabilise ses indemnités de fin de carrière au bilan.

Plus précisément, les indemnités de fin de carrière sont évaluées en application de la recommandation ANC n° 2013-03 du 7 novembre 2013, selon la méthode 1, et l'entité a opté pour la comptabilisation immédiate de l'intégralité des écarts actuariels en résultat.

Les provisions pour indemnité de fin de carrière comptabilisées correspondent à la part de l'évaluation actuarielle des engagements non couvertes par les actifs du contrat d'assurance vie souscrit auprès de MAAF Vie.

L'évaluation actuarielle intègre les principales hypothèses suivantes :

- taux d'actualisation : taux iBoxx € Corporates AA 10+
- taux de mortalité : dernière table INSEE par sexe disponible (2012-2014)
- taux de progression des salaires : 2.30 % pour les salariés cadres et 2.80 % pour les salariés non cadres

L'engagement relatif aux indemnités de fin de carrière s'élève à 5 330 K€ et est partiellement couvert par un contrat d'assurance souscrit auprès de MAAF Vie dont le fonds constitué s'élève à 1 859 K€.

2.7.2. Provision pour impôt différé net

L'entité GMF Vie applique la méthode de l'impôt différé dans ses comptes individuels.

Les impôts différés sont calculés, selon une approche bilantielle, sur la base des différences temporaires résultant des divergences entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales, en utilisant les règles fiscales et taux d'impôt en vigueur à la clôture et qui seront applicables lorsque les différences temporaires se réaliseront.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les soldes d'impôts différés actifs ou passifs sont présentés au bilan, respectivement, dans les postes des comptes de régularisation actif et de provisions (autres que techniques).

Les actifs nets d'impôts ne sont comptabilisés que si l'entité a une assurance raisonnable de les récupérer au cours des années ultérieures. Le cas échéant, les reports déficitaires générés par la fille, membre du groupe d'intégration fiscale, et non indemnisés sous forme de réallocations fiscales par la mère, tête du groupe d'intégration fiscale, sont activés dans ses comptes individuels, lorsqu'il est prévu des bénéficiaires imposables futurs suffisamment importants pour permettre l'imputation des déficits reportables.

2.8. Règles de comptabilisation des opérations de réassurance

Les acceptations et cessions en réassurance sont comptabilisées dans l'exercice, conformément aux clauses des traités. Les dépôts espèces reçus des réassureurs sont comptabilisés en dettes au passif.

En ce qui concerne les acceptations en réassurance, tous les éléments reçus des cédantes sont immédiatement enregistrés en comptabilité qu'ils soient estimés ou définitifs.

2.9. Opérations réalisées en devises

Conformément aux dispositions des articles 240-1 à 244-3 du règlement ANC n° 2015-11, le traitement comptable des opérations libellées en devises étrangères respectent les principes suivants :

- à l'inventaire, les comptes en devises sont convertis en euros au cours de change au comptant à la date de clôture des comptes ou à la date antérieure la plus proche,
- les différences de conversion sur les positions de change opérationnelles sont constatées en résultat de change,
- les différences de conversion sur les positions de change structurelles sont constatées au bilan. Par exception à ce principe, les opérations portant sur des titres de participations peuvent être considérées comme des opérations en euros. L'entité GMF Vie a opté pour cette dérogation.

3. Faits marquants de l'exercice

L'article 11 de la loi de Finances pour 2017 instaure une diminution progressive du taux d'impôt sur les sociétés pour le ramener progressivement à 28 %.

L'entité GMF VIE applique la méthode de l'impôt différé dans ses comptes individuels.

Les taux d'impôt différés actifs et passifs ont été revus en fonction des échéances de retournement des différences temporaires, afin de prendre en compte l'évolution des taux d'impôts figurant dans la Loi de Finances pour 2017.

La variation d'impôts différés de l'exercice 2016 intègre ainsi un ajustement des impôts différés lié à cette évolution pour une charge de 1 905 K€.

4. Informations relatives aux opérations inscrites au bilan

4.1 Actifs d'exploitation

4.1.1 Actifs incorporels

Ce poste comprend des logiciels amortis sur une durée maximale de 3 ans et selon le mode linéaire.

ACTIFS INCORPORELS (en milliers d'euros)	BRUT			AMORTISSEMENTS			NET	
	Situation 31/12/2015	Mouvements 2016	Situation 31/12/2016	Situation 31/12/2015	Mouvements 2016	Situation 31/12/2016	Situation 31/12/2015	Situation 31/12/2016
Logiciels	5 678	30	5 709	5 145	223	5 368	533	341

4.1.2 Actifs corporels

Les actifs corporels d'exploitation comprennent les dépôts et cautionnements pour 655 K€ et les autres actifs corporels d'exploitation pour une valeur brute de 7 880 K€.

Les autres actifs corporels d'exploitation sont évalués à leur prix d'acquisition diminué des amortissements cumulés.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire et sur une durée variant de 5 à 10 ans.

Les taux retenus sont conformes à la durée d'utilité des biens.

ACTIFS CORPORELS (en milliers d'euros)	BRUT			AMORTISSEMENTS			NET	
	Situation 31/12/2015	Mouvements 2016	Situation 31/12/2016	Situation 31/12/2015	Mouvements 2016	Situation 31/12/2016	Situation 31/12/2015	Situation 31/12/2016
A.A.I.	5 984	-9	5 975	1 131	507	1 638	4 852	4 337
Matériel informatique	155		155	154	1	155	1	
Mobilier	1 214	5	1 219	416	165	581	798	638
Autres matériels	510	21	531	152	71	223	358	308
TOTAL	7 862	18	7 880	1 853	744	2 598	6 009	5 283

4.2 Placements

4.2.1 Terrains et constructions et titres dans les entreprises liées et avec lesquelles existe un lien de participation

4.2.1.1 Valeurs brutes

Typologie (en milliers d'euros)	Valeur brute 31/12/2015	Acquisitions de l'exercice	Cessions de l'exercice	Transferts	Valeur brute 31/12/2016
Terrains et constructions :					
- Exploitation					
- Hors exploitation	903 186	8 349	10 037	16 264	917 762
dont parts stés immobilières ou SCI	286 305	3		16 264	302 572
TOTAL 1	903 186	8 349	10 037	16 264	917 762
Titres dans les entreprises liées:					
- Actions	698		1		697
Titres dans les entreprises avec lien de participation					
- Actions	475 064	99 472	186 165		388 371
- Obligations	40 971	161 783	15 095		187 659
TOTAL 2	516 733	261 255	201 261		576 727

4.2.1.2 Mouvements des amortissements et des dépréciations

Typologie (en milliers d'euros)	Valeur brute 31/12/2016	Amort./ Dépréciation à l'ouverture	MOUVEMENTS		Amort./ Dépréciation à la clôture	Valeur nette 31/12/2016
			Dotations	Reprises		
Terrains et constructions :						
- Exploitation						
- Hors exploitation	917 762	110 763	10 789	5 328	116 224	801 538
dont parts stés immobilières ou SCI	302 572					302 572
TOTAL 1	917 762	110 763	10 789	5 328	116 224	801 538
Titres dans les entreprises liées:						
- Actions	697	1			1	697
Titres dans les entreprises avec lien de participation						
- Actions	388 371					388 371
- Obligations	187 659					187 659
TOTAL 2	576 727	1			1	576 727

4.2.2 Obligations, actions et autres placements

Typologie (en milliers d'euros)	Valeur brute 31/12/2016	Amort./ Dépréciation à l'ouverture	MOUVEMENTS		Amort./ Dépréciation à la clôture	Valeur nette 31/12/2016
			Dotations	Reprises		
Actions et autres titres à revenu variable	1 710 931					1 710 931
Obligations, titres de créances négociables et autres titres à revenu fixe	18 352 615					18 352 615
Prêts et avances sur police	121 784					121 784
Dépôts auprès des établissements de crédit	131 000					131 000
TOTAL	20 316 330					20 316 330
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	3 178					3 178
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en U.C.	235 945					235 945

4.2.3 Etat récapitulatif des placements

NATURE DES PLACEMENTS (en milliers d'euros)	VALEUR BRUTE INSCRITE AU BILAN	VALEUR NETTE	VALEUR DE REALISATION
I - Placements et instruments financiers à terme (détail des postes 3 et 4 de l'actif et des instruments financiers à terme)			
1 Placements immobiliers et placements immobiliers en cours			
dans l'OCDE	917 762	801 538	1 179 564
hors OCDE	-	-	-
2 Actions et autres titres à revenu variable autres que parts d'OPCVM			
dans l'OCDE	1 366 642	1 366 641	1 867 467
hors OCDE	-	-	-
3 Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)			
dans l'OCDE	728 357	728 357	876 643
hors OCDE	-	-	-
4 Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe			
dans l'OCDE	1 131 729	1 131 729	1 163 253
hors OCDE	-	-	-
5 Obligations et autres titres à revenu fixe			
dans l'OCDE	17 358 795	17 355 026	19 454 705
hors OCDE	-	-	-
6 Prêts hypothécaires			
dans l'OCDE	-	-	-
hors OCDE	-	-	-
7 Autres prêts et effets assimilés			
dans l'OCDE	121 784	121 784	121 784
hors OCDE	-	-	-
8 Dépôts auprès des entreprises cédantes			
dans l'OCDE	3 178	3 178	3 178
hors OCDE	-	-	-
9 Dépôts et cautionnements en espèce et autres placements (Dépôts autres que 8.)			
dans l'OCDE	131 000	131 000	131 000
hors OCDE	-	-	-
10 Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	235 945	235 945	235 945
- Placements immobiliers	-	-	-
- Titres à revenu variable autres que parts d'OPCVM	-	-	-
- OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	16 726	16 726	16 726
- Autres OPCVM	151 555	151 555	151 555
- Obligations et autres titres à revenu fixe	67 664	67 664	67 664
11. Autres IFT			
IFT stratégies d'invest. ou désinv.	-	-	-
IFT stratégies de rendement	-	-	-
IFT autres opérations	-	-	-
12 TOTAL (lignes 1 à 11)	21 995 193	21 875 199	25 033 540
1) dont :			
- Placements évalués selon l'article R. 343-9 et instruments financiers à terme rattachés	16 963 629	16 959 990	19 046 655
-Décote non encore amortie	-	147 048	-
-Prime de remboursement non encore reprise	-	405 599	-
- Placements évalués selon l'article R. 343-10 et instruments financiers à terme rattachés	4 775 114	4 658 889	5 728 324
-Décote non encore amortie	-	-	-
-Prime de remboursement non encore reprise	-	1	-
- Placements évalués selon l'article R. 343-13 et instruments financiers à terme rattachés	233 498	233 498	233 498
- Placements évalués selon l'article R. 343-11 du Code des assurances	-	-	-
- Autres instruments financiers à terme	-	-	-
2) dont, pour les entreprises visées à l'article L.310-1 du Code des assurances :			
- Valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	-	-	-
- Valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placement gérés	-	-	-
- Valeurs déposées chez les cédants	-	-	-
- Valeurs affectées aux provisions techniques des opérations d'assurance légalement cantonnées dans une comptabilité auxiliaire d'affectation en France	22 952	22 822	25 063
- Autres affectations ou sans affectation	-	-	-
3) dont, pour les entreprises visées à l'article L.310-1-1 du Code des assurances :			
- Valeurs déposées chez les cédants	-	-	-
- Autres valeurs	-	-	-

NATURE DES PLACEMENTS (en milliers d'euros)	VALEUR BRUTE INSCRITE AU BILAN	VALEUR NETTE	VALEUR DE REALISATION
II - Actifs affectables à la représentation des provisions (autres que les placements, les IFT et la part des réassureurs dans les provisions techniques)	-	-	-
III - Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	-	-	-

Autres informations :

Ventilation des terrains et constructions :

TYPOLOGIE (en milliers d'euros)	31 DECEMBRE 2016			
	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS PROVISIONS	VALEUR NETTE	VALEUR DE REALISATION
Exploitation				
Droits réels :	-	-	-	-
Parts / Actions de sociétés immobilières ou à objet foncier non cotés	-	-	-	-
total	-	-	-	-
Hors exploitation				
Droits réels :	615 190	116 224	498 966	791 280
Parts / Actions de sociétés immobilières ou à objet foncier non cotés	302 572		302 572	388 284
total	917 762	116 224	801 538	1 179 564
TOTAL TERRAINS ET CONSTRUCTIONS	917 762	116 224	801 538	1 179 564

Cadrage état récapitulatif des placements et bilan	VALEUR NETTE
Placements à l'actif du bilan A3 + A4	21 933 718
Différence sur les prix de remboursement à percevoir A8 (compte 48300000)	144 182
Amortissement des différences de prix de remboursement P8 (compte 48500000)	(197 702)
Parts non libérées des titres Raise Investissement P7ee (compte 46232000)	(5 000)
Total général état récapitulatif des placements en valeur nette	21 875 199

4.3 Créances et dettes par poste et sous-poste

4.3.1 Créances et dettes en valeurs brutes

(En milliers d'euros)	A moins d'un an	A plus d'un an	A plus de 5 ans	TOTAL
Créances :	52 665			52 665
- Créances nées d'opérations d'assurance directe	1 891			1 891
- Créances nées d'opérations de réassurance	957			957
- Autres créances	41 210			41 210
- Créances rattachées : produits à recevoir	8 608			8 608
Dettes :	81 464	8 172	120	89 756
- Dettes nées d'opérations d'assurance directe	17 592	87	120	17 799
- Dettes nées d'opérations de réassurance	154			154
- Dettes envers les établissements de crédit	32 080			32 080
- Autres dettes	18 766	6 882		25 649
- Dettes rattachées : charges à payer	12 872	1 202		14 074

4.3.2 Créances en valeurs nettes

(En milliers d'euros)	Créances brutes	Dépréciations ouverture	Dotations	Reprises	Dépréciations clôture	Valeurs nettes
Créances :	52 665	3 932	293	1 737	2 488	50 176
- Créances nées d'opérations d'assurance directe	1 891					1 891
- Créances nées d'opérations de réassurance	957					957
- Autres créances	41 210	3 932	293	1 737	2 488	38 721
- Créances rattachées : produits à recevoir	8 608					8 608

4.4 Comptes de régularisation

(En milliers d'euros)	EXERCICE 2016		EXERCICE 2015	
		Dont Perp		Dont Perp
Actif:				
- Intérêts courus non échus	256 081	241	276 971	243
- Différences sur les primes de remboursement à percevoir	144 182	32	144 670	29
- Autres comptes de régularisation	59			
Passif:				
- Amortissement des différences sur les prix de remboursement	197 702	194	164 682	160

4.5 Informations sur les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

(en milliers d'euros)	Montant concernant les entreprises	
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation
Placements financiers (valeurs brutes)	697	576 030
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
- Comptes-courants des co-assureurs	132	
Autres créances	467	10 814
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
- Autres tiers	103	
Autres dettes	743	942

4.6 Capitaux propres

4.6.1 Capital social et droits

Le capital social de GMF Vie se compose de 11 685 421 actions ordinaires d'une valeur nominale de 16 euros.

4.6.2 Tableau de variation des capitaux propres

CAPITAUX PROPRES (en milliers d'euros)	31/12/2015	Affectation du résultat	Changements de méthodes	Autres mouvements	Résultat 2016	31/12/2016
Capital social	186 967					186 967
Primes liées au capital social	305 023					305 023
Réserve de capitalisation	322 523			8 868		331 391
Réserve fonds de garantie	4 309	326				4 635
Report à nouveau	297 633	71 784	-31 690			337 728
Résultat de l'exercice	72 110	-72 110			79 980	79 980
TOTAL	1 188 566		-31 690	8 868	79 980	1 245 724
Distribution de dividendes en actions:						

L'impact sur les fonds propres de - 31 690 K€ lié aux changements de méthodes est relatif à la constatation :

- d'une provision pour engagements de retraite pour 3 024 K€ ;
- d'impôts différés passifs nets pour 28 666 K€.

4.7 Provisions réglementées et autres

VENTILATION DES PROVISIONS (en milliers d'euros)	EXERCICE 2016	EXERCICE 2015
PROVISION POUR INVESTISSEMENT		458
PROVISION POUR LITIGE	35	1 137
AUTRE PROVISION POUR CHARGES		543
PROVISION IFC	3 471	
PROVISION POUR IMPOTS DIFFERES	32 741	
TOTAL	36 248	2 137

4.8 Provisions techniques

(En milliers d'euros)	EXERCICE 2016			EXERCICE 2015		
	PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES		PROVISIONS TECHNIQUES CEDEES	PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES		PROVISIONS TECHNIQUES CEDEES
	Total	Dont PERP		Total	Dont PERP	
Provisions d'assurance vie	19 489 379	19 234	180	18 757 100	17 740	109
<i>dont provisions pour rentes viagères</i>	17 937	2 105		17 398	1 605	
Provisions pour sinistres à payer	151 393		416	139 668		228
Provisions pour participations aux bénéfices	1 048 997	2		948 962	45	
Provisions pour égalisation	577	1	1	578	1	1
Autres provisions techniques	4 792	55	951	3 231	33	454
<i>dont provisions pour rentes en cours de service non vie</i>	2 889			1 444		
SOUS TOTAL	20 695 138	19 291	1 548	19 849 540	17 818	791
Provisions mathématiques des contrats en UC	235 931	2 448		224 142	2 554	
TOTAL	20 931 069	21 739	1 548	20 073 682	20 373	791

4.9 Actifs en devises

AVOIRS PAR DEVISE (en milliers d'euros)		Avoirs	Dont différence de change
COURONNE DANOISE	DKK	7 097	27
COURONNE NORVEGIENNE	NOK	10	
DOLLAR AMERICAIN	USD	160 165	5 917
DOLLAR CANADIEN	CAD	3 484	189
LIVRE BRITANNIQUE	GBP	77 704	1 725
YEN	JPY	22 702	(614)
Total			7 244

5. Informations relatives au tableau des engagements reçus et donnés

Engagements hors bilan à l'égard des entreprises liées ou avec lesquelles existe un lien de participation et autres :

(En milliers d'euros)	Entreprises liées ou avec lesquelles existe un lien de participation	Autres
→ Engagements reçus		
- Cautions bancaires (fournisseurs)		1 202
- Cautions bancaires (locataires)		1 131
- Hypothèques de prêts		88 852
→ Engagements donnés		
→ Engagements réciproques		
- Promesse de vente lot immeuble		2 030
- Engagement sur prêt FTO		31 148

6. Informations relatives aux opérations inscrites au compte de résultat

6.1 Ventilation des produits et des charges de placements

(en milliers d'euros)	Revenus/frais financiers des entreprises liées	Autres revenus/frais financiers	TOTAL Dont Perp	
Revenus des participations	1 172		1 172	
Revenus des placements immobiliers	1 854	90 099	91 953	
Revenus des autres placements		549 949	549 949	539
Autres revenus financiers (commissions, honoraires)				
<i>Sous-total revenus des placements</i>	<i>3 026</i>	<i>640 048</i>	<i>643 074</i>	
Autres produits des placements	765	232 390	233 155	72
TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS	3 791	872 438	876 229	611
Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts et agios...)		2 703	2 703	
Autres charges des placements		163 082	163 082	112
TOTAL CHARGES DES PLACEMENTS		165 785	165 785	112

Les revenus de placements comprennent les revenus de placements immobiliers et les revenus des placements financiers (dividendes, coupons).

Les autres produits de placements intègrent les reprises des dépréciations des placements et les produits des différences de prix de remboursement des valeurs amortissables (décotes).

Les frais par destination internes et externes de gestion des placements correspondent au coût de la gestion du service financier.

Les autres charges de placements intègrent les dotations aux provisions pour dépréciation des placements et les amortissements des différences de prix de remboursement des valeurs amortissables (surcotes).

Pour les obligations indexées sur l'inflation, conformément à l'article 122-3 du règlement ANC n°2015-11, à chaque arrêté comptable, le gain ou la perte lié à l'indexation depuis le dernier arrêté comptable ou, s'il est plus récent, depuis l'achat, est enregistré en produits ou en charges.

Les plus et moins-values de cessions des titres sont enregistrées au compte de résultat de l'année de cession. Pour la détermination des plus ou moins-values de cessions, la règle appliquée est la méthode du FIFO.

Allocation des produits financiers

Les produits et charges de placements sont enregistrés dans le compte de résultat technique.

La quote-part de ces produits nets, relative aux fonds propres, fait l'objet d'un transfert du compte technique vers le compte non technique.

Cette quote-part est déterminée selon la formule réglementaire donnée à l'article 337-11 du règlement ANC n° 2015-11.

6.2 Ventilation des produits et charges des opérations techniques par catégories

RUBRIQUE (en milliers d'euros)	CAPITALISATION		CONTRATS INDIVIDUELS		AUTRES CONTRATS INDIVIDUELS VIE		CONTRATS COLLECTIFS		CONTRATS EN UNITES DE COMPTE		RISQUES ACCESSOIRES DOMMAGES CORPORELS		TOTAL GENERAL				
	PRIME UNIQUE	PRIME PERIODIQUE	TEMPORAIRE DECES		PRIME UNIQUE OU PERSEMENTS LIBRES	PRIME PERIODIQUE	DECES VIE		PRIME UNIQUE OU PERSEMENTS LIBRES	PRIME PERIODIQUE	ARTICLE L 441-1	PERP		CONTRATS INDIVIDUELS	CONTRATS COLLECTIFS		
PRIMES	20 063		35 728	1 179 088	29 966	29 966	4 739	90 880	165 035			1 790	9 214	1	234	1 536 736	
CHARGES DES PRESTATIONS	1 713		12 397	1 178 212	14 011	14 011	612	7 245	6 995			863	776		1 079	1 223 902	
CHARGES DES PROVISIONS D'ASSURANCE VIE																	
ET AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES	18 367		253	13 388	3 816	3 816	-1	82 470	160 065			939	1 668			280 965	
AJUSTEMENT A CAV									3 650			42				3 692	
A - Solde de souscription	-17		23 078	-12 512	12 138	12 138	4 128	1 165	1 625			30	6 770	1	-845	35 560	
FRAIS D'ACQUISITION	149		8 133	40 149	2 824	2 824	1 029	42	579			97	2 730	0	0	55 731	
AUTRES CHARGES DE GESTION NETTES	141		2 281	22 808	1 170	1 170	1 272	206	-1 046			27	1 916	-16	0	28 758	
B - Charges d'acquisition et de gestion nettes	290		10 415	62 956	3 994	3 994	2 300	248	-467			123	4 646	-15	0	84 490	
PRODUIT NET DES PLACEMENTS	3 236		20	666 528	4 041	4 041		5 779	-59			499				680 043	
PARTICIPATION AUX RESULTATS ET INTERETS TECHNIQUES	2 393		14	564 464	3 264	3 264		3 132				406				573 672	
C - Solde financier	843		6	102 064	776	776	0	2 646	-59			93	0	0	0	106 370	
PRIMES CEDEES			559		41	41	5						434			1 039	
PART DES REASSUREURS DANS LES CHARGES DES PRESTATIONS			407										135			542	
PART DES REASSUREURS DANS LES CHARGES DES PROVISIONS D'ASSURANCE VIE ET AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES			71										498			568	
PART DES REASSUREURS DANS LA PARTICIPATION AUX RESULTATS																	
COMMISSIONS RECUES DES REASSUREURS																	
D - Solde de réassurance			-81	0	-41	-41	-5	0	0	0	0	0	199	0	0	72	
RESULTAT TECHNIQUE (A - B + C + D)	536		12 588	26 596	8 880	8 880	1 823	3 563	2 033			0	2 323	16	-845	57 513	
HORS COMPTE:																	
Montant des rachats	1 689		14	694 647	4 083	4 083		6 753	5 525			108	11			712 817	
Intérêts techniques bruts de l'exercice	29			713	1 933	1 933		508								3 197	
Provisions techniques brutes à la clôture	101 634		5 625	20 234 686	118 812	118 812	811	206 313	233 483			21 685	4 843		3 178	20 931 069	
Provisions techniques brutes à l'ouverture	80 873		5 868	19 505 890	111 868	111 868	737	120 731	221 587			20 340	3 417		2 370	20 073 682	

6.3 Variation des provisions d'assurance vie brutes de réassurance

(En milliers d'euros)	EXERCICE 2016		EXERCICE 2015	
		Dont Perp		Dont Perp
Charges des provisions d'assurance vie	119 447	722	416 695	1 135
Intérêts techniques incorporés	3 176		4 293	
Participations aux bénéfices incorporées directement	315 283	406	379 195	459
Utilisation de la provision pour participation aux bénéfices	146 204	43	109 149	1
Transferts de provisions	148 169	323	27 445	183
Ecart entre les provisions d'assurance vie à l'ouverture et les provisions d'assurance vie à la clôture	732 279	1 494	936 778	1 777

6.4 Eléments constitutifs de la participation aux résultats des assurés aux résultats techniques et financiers

Désignation (En milliers d'euros)	EXERCICES				
	N - 4	N - 3	N - 2	N - 1	N
A - Participation aux résultats totale	558 016	623 151	804 191	773 268	573 672
A1: Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	488 102	505 381	517 179	501 208	473 638
A2: Dotation nette de reprise à la provision pour participation aux bénéfices	69 914	117 771	287 012	272 060	100 035
B - Participation aux résultats des contrats relevant des catégories visées à l'art A 331-3 :					
B1: Provisions mathématiques moyennes	15 817 680	16 460 871	17 307 003	18 271 860	19 113 623
B2: Montant minimal de la participation aux résultats	494 057	539 085	704 580	692 700	514 238
B3: Montant effectif de la participation aux résultats:					
a/ Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	488 102	504 856	516 731	500 747	473 188
b/ Dotation nette de reprise à la provision pour participation aux bénéfices	69 914	118 008	287 007	272 020	100 078

6.5 Ventilation des primes brutes

VENTILATION DES PRIMES BRUTES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE (en milliers d'euros)	EXERCICE 2016		EXERCICE 2015	
		Dont Perp		Dont Perp
Primes d'assurance affaires directes en France	1 536 502	1 790	1 649 653	2 011
Primes d'assurance affaires directes dans la CEE (hors France)				
Primes d'assurance affaires directes hors CEE				
Primes d'assurance acceptations en France	234		1 232	
TOTAL	1 536 736	1 790	1 650 885	2 011

Les primes sont comptabilisées, lors de leur émission, brutes de réassurance.

6.6 Ventilation des charges de personnel

(En milliers d'euros)	EXERCICE 2016	EXERCICE 2015
Salaires	13 692	13 358
Fonds de pension professionnel (1%)	162	160
Charges sociales	6 137	6 273
Autres	3 121	3 200
TOTAL	23 113	22 991

6.7 Charges par nature et destination

Les charges sont enregistrées par nature puis déversées par destination selon les méthodes comptables suivantes :

- affectation directe à un compte de destination pour les charges affectables de manière univoque ;
- affectation, après application de clés de répartition, déterminées sur des critères quantitatifs appropriés et contrôlables, pour les charges qui ne sont pas directement affectables.

FRAIS GÉNÉRAUX

CHARGES PAR NATURE (en milliers d'euros)	EXERCICE 2016	EXERCICE 2015
Frais de personnel	23 113	22 991
Impôts et taxes	9 377	9 115
Commissions	1 472	1 107
Services extérieurs (*)	75 708	76 285
Amortissements et Provisions	1 415	839
TOTAL	111 085	110 337
(*) dont honoraires réglés aux commissaires aux comptes: 135 K€		
CHARGES PAR DESTINATION (en milliers d'euros)	EXERCICE 2016	EXERCICE 2015
Frais d'acquisition	55 731	56 876
Frais d'administration	14 101	11 904
Frais de gestion des sinistres	19 308	19 728
Frais de gestion des placements	5 094	4 627
Autres charges techniques	16 851	17 202
TOTAL	111 085	110 337

AUTRES CHARGES

Les autres charges techniques s'élèvent à 19 813 K€ dont 16 851 K€ ont pour origine des frais généraux et 2 962 K€ correspondent aux autres charges techniques directement enregistrées par destination.

6.8 Impôt exigible et différé

L'impôt sur les bénéfices est constitué des impôts exigibles, des impôts différés et des réallocations des économies d'impôt sur les sociétés.

6.8.1 Impôt

RESULTAT AVANT PARTICIPATION ET IMPÔT (en milliers d'euros)	PARTICIPATION DES SALAIRES	IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	RESULTAT NET
93 519	901	12 638	79 980

VENTILATION IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	
Impôt exigible au taux réduit de 19%	9 567
Contribution sociale sur l'IS : 3,3%	291
Réallocations des économies d'IS	(1 299)
Régularisation IS exercices antérieurs	4
Impôts différés	4 075

La SGAM Covéa a opté, depuis le 1^{er} janvier 2008, pour le régime de groupe fiscal prévu à l'article 223 A du Code général des impôts.

Le groupe fiscal comprend :

- la SGAM Covéa, société mère intégrante, en qualité de société combinante des comptes du groupe Covéa ;
- tous les organismes sans capital liés par un lien de combinaison à l'entité combinante, qui sont membres du périmètre de combinaison comptable et imposable à l'impôt sur les sociétés de droit commun ;
- les sociétés de capitaux détenues à hauteur d'au moins 95%, directement ou indirectement, par la SGAM ou les organismes sans capital précités, qui sont imposables à l'impôt sur les sociétés de droit commun et qui ont donné leur accord pour faire partie du groupe fiscal .

L'entité GMF Vie fait partie du groupe fiscal dont la SGAM Covéa est la société mère intégrante.

Les termes de la convention régissant les relations des membres du groupe fiscal ont prévu le principe d'une réallocation totale des économies d'impôt sur les sociétés générées par le mécanisme d'intégration fiscale entre la SGAM Covéa et ses filles. La réallocation est plafonnée en fonction de l'économie globale effectivement réalisée par la SGAM Covéa.

Ainsi, à son niveau, chaque fille constate, au titre de chaque exercice, d'une part sa charge d'impôt calculée à partir de son résultat fiscal comme si elle était imposée séparément, d'autre part les réallocations fiscales qui lui sont dues par la SGAM Covéa.

6.8.2 Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi :

Le CICE, crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, a été créé par l'article 66 de la loi de finance rectificative n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 et a pour objet le financement et l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

Son assiette est constituée des rémunérations brutes soumises aux cotisations sociales, versées au cours de l'année civile, dans la limite de 2,5 SMIC, calculées sur la base de la durée légale du travail. Son montant correspond à 6 % de cette assiette.

En conformité avec la note d'information de l'ANC du 28 février 2013, le mode de comptabilisation du CICE est le suivant : Il est comptabilisé en diminution des charges de personnel dans un sous-compte dédié.

Ce CICE est déduit au niveau du résultat fiscal des sociétés.

Ainsi, au titre de l'année 2016, l'entité GMF Vie a bénéficié d'un CICE pour un montant de 499 K€.

L'utilisation de ce crédit d'impôt fait l'objet d'une information au comité d'entreprise conformément à l'article L2323-12 du Code du travail.

6.8.3 Bases d'impôt différé

BASE D'IMPÔT DIFFÉRÉ (en milliers d'euros)	Exercice 2016																			
	Date de constatation	Ouverture				Variation en base	Clôture													
		Bases Base IDA	Base IDP	Taux	IDA		IDP	Base IDA	Base IDP	Taux	IDA	IDP								
Dividendes en sursis d'imposition :																				
<i>Idem par acti. Nbre action</i>																				
Société :		Montant																		
Cégréral	2009	310	310	19,63%	61	(310)														
Cégréral	2010	69	69	19,63%	14	(69)														
Cégréral	2011	63	63	19,63%	12	(63)														
Eurosic	2015	3 652	3 652	19,63%	717															
Foncière des régions	2015	1 739 269	1 739 269	19,63%	3 652															
Foncière des régions	2015	1,30	4 443 857	19,63%	1 071															
Foncière des régions	2016	1,20	4 443 857	19,63%	1 071															
Immeo(actions non cotées)	2016	93	680 218	19,63%	93															
Sous-total			9 549		1 874	(443)														
Plus-values en sursis d'imposition suite à fusion :																				
<i>ISIV</i>		Montant																		
Sociétés à prépondérance immobilière																				
Foncière de Paris SIIC	2003	FR0000034431	966	19,63%	195															
Foncière de Paris SIIC	2012	FR0000034431	483	19,63%	95	(235)														
Foncière de Paris SIIC	01/06/2015	FR0000034431	22 066	19,63%	4 330	(22 066)														
Foncière des régions	2013	FR0000034431	58 177	19,63%	11 420															
Eurosic	2016	FR0000038200																		
OPCVM :																				
Covéa Fin Profil Dynamique C	2009	FR0007019039	74	34,43%	25	(3)														
Covéa eur souverain	2011	FR0000939699	1 678	34,43%	578															
Covéa profil équilibre	2012	FR0010395608	111	34,43%	38	(3)														
Covéa profil audace	2012	FR0010395624	16	34,43%	5	(0)														
Covéa sécurité C	2015	FR0000931412	3	34,43%	1	(3)														
Titres en devises :																				
Meditronic	27/01/2015	E000BN1Y115	385	34,43%	132	(693)														
Alphabet A	05/10/2015	US0279K3059	2 651	34,43%	878															
Autres titres :																				
Anheuser bush inbev SA/NV	2016	BE00974293251	(13)	34,43%	25	13														
Sous-total			86 454		17 673	(22 993)														
Plus-value en sursis d'imposition suite cession immeuble																				
Flèche Mizola :																				
Réallocation d'IS	2012		9 319	34,43%	3 208															
Plus-value terrain	2012		24 678	34,43%	8 497															
Plus-value construction nette du suramortissement	2012		19 847	34,43%	6 833	(544)														
Sous-total			44 525		15 330	(544)														
Autres différences temporaires																				
<i>Charges de l'exercice déductibles sur exercices ultérieurs (ID actif général) :</i>																				
Organic	2015		4 227	34,43%	1 455															
Provision pour participation des salariés	2015		831	34,43%	286	(4 227)														
Frais d'acquisition des titres de participation	2015		9	34,43%	3	(831)														
Provision pour égalisation	2015		100	34,43%	34	(100)														
Autres différences temporaires :																				
Provision pour investissement	2011		458	34,43%	158	(458)														
Sous-total			5 624		1 936	(5 615)														
Changement de méthode sur les IFC																				
IFC	01/01/2016		3 024	34,43%	1 041	(3 024)														
TOTAL YC retraitement d'ouverture sur IFC			18 040		6 211	(32 619)														
Déficits reportables																				
Déficit fiscal au taux de 33,1/3 2016	31/12/2016																			
Total yc déficits reportables			18 040		6 211	(32 619)														

6.9 Charges et produits non techniques

(En milliers d'euros)	EXERCICE 2016	EXERCICE 2015
IS sur reprise de réserve de capitalisation	273	4 594
Total des charges non techniques	273	4 594
IS sur dotation à la réserve de capitalisation	4 930	3 987
Total des produits techniques	4 930	3 987

Conformément à l'arrêté du 30 décembre 2010 et à l'article A 333-3 du Code des assurances, la charge ou le produit d'impôt lié aux dotations et reprises de la réserve de capitalisation est enregistré en résultat non technique.

6.10 Produits et charges exceptionnels

(En milliers d'euros)	EXERCICE 2016	EXERCICE 2015
Valeur nette comptable des éléments cédés	8	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	44	160
Total des charges exceptionnelles	52	160
Dégrèvement d'impôt		108
Reprise de provision pour investissement	458	351
Autres produits exceptionnels		2
Reprises de provisions pour charges exceptionnelles	543	
Total des produits exceptionnels	1 001	462

7. Autres informations

7.1. Effectif moyen par catégories professionnelles

	EXERCICE 2016	EXERCICE 2015
Directeurs	6	8
Cadres	156	156
Non cadres	189	188
TOTAL	351	352

En ETP théorique : horaire hebdomadaire/horaire de référence

7.2. Tableau des filiales et participations

SOCIETES	Capital	Capitaux propres autres que capital	Quote-part détenue du capital	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances	Cautions et avals	Chiffres d'affaires	Résultats bénéfiques ou pertes	Dividendes encaissés par la sté
				Brute	Nette					
1 - RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES PARTICIPATIONS dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la société astreinte à la publication										
A FILIALES (50% du capital détenu par la société)										
FLECHE MIZOLA	22 560	63 223	99,93%	81 838	81 838					
B PARTICIPATIONS (10% à 50% du capital détenu par la société)										
PRONY BUREAUX	127 160		35,81%	54 444	54 444	485				125
SCI DALLE 1	13 120		45,00%	24 405	24 405	3 323				2 728
SCI SEQUANA	90 000		33,33%	51 043	51 043	188		9 146		1 817
SCI BRETEUIL SEGUR	30 000		33,33%	38 800	38 800	573		5		(338)
SCI SILVERSEINE	10 000		34,00%	32 714	32 714	6 246		10 020		2 309
SCIMGF REPUBLIQUE	9		34,02%	19 327	19 327					(522)
2 - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS										
A FILIALES non reprises au paragraphe 1										
a - Filiales françaises				-	-					
b - Filiales étrangères				-	-					
B PARTICIPATIONS non reprises au paragraphe 1										
a - Sociétés françaises				155 394	155 394					3 826
EUROSIC				232 977	232 977					19 109
FONCIERE DES REGIONS										
b - Sociétés étrangères				-	-					
Total				690 943	690 943					

Les entreprises dont la société est l'associé indéfiniment responsable sont les SCI classées dans le présent tableau.
Le tableau exclu les participations dans les OPCVM

7.3. Comptes combinés

Les comptes de la société GMF Vie sont inclus par la méthode d'intégration globale dans les comptes combinés de la SGAM COVEA. (Société de Groupe d'Assurance Mutuelle, 86-90 rue Saint-Lazare 75009 PARIS).

7.4. Participations dans les entreprises liées détenues dans des entreprises d'assurance

Les participations dans les entreprises liées détenues dans des entreprises d'assurance par la société GMF Vie ne sont pas significatives.

GMF VIE

Société anonyme au capital de 186 966 736 euros entièrement versé
Entreprise régie par le Code des assurances - 315 814 806 R.C.S. Pontoise
Siège social : 1 rue Raoul Dautry - 95120 Ermont

www.gmf.fr